

2^E PLAN DÉPARTEMENTAL DE L'EAU EN SEINE-ET-MARNE

BILAN
2014
ANNEXES

SOMMAIRE

Axe 1 : SÉCURISER L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

FICHE ACTION 1 :	Garantir la qualité de l'eau distribuée	1
FICHE ACTION 2 :	Résorber les déficits quantitatifs	9

Axe 2 : RECONQUÉRIR LA QUALITÉ DE LA RESSOURCE EN EAU

FICHE ACTION 3 :	Réduire les pollutions liées à l'assainissement	13
FICHE ACTION 4 :	Réduire les pollutions liées aux industries	22
FICHE ACTION 5 :	Développer les actions préventives en zone non agricole - Vers le « zéro phyto » pour les collectivités, les gestionnaires d'infrastructure et les golfs.....	25
FICHE ACTION 6 :	Développer les actions préventives en zone non agricole - Vers une réduction des pesticides par le grand public.....	32
FICHE ACTION 7 :	Développer les actions préventives en zone agricole	34

Axe 3 : AMÉLIORER LE CADRE DE VIE DES SEINE-ET-MARNAIS

FICHE ACTION 8 :	Préserver les rivières	41
FICHE ACTION 9 :	Préserver les zones humides - Créer la Trame Verte et Bleue.....	46

Axe 4 : FÉDÉRER LES ACTEURS AUTOUR DE LA POLITIQUE DE L'EAU

FICHE ACTION 10 :	Moyens mis en œuvre	49
-------------------	----------------------------------	----

ANNEXES

SIGLES ET ABBREVIATIONS.....	61
CARTE DES COMMUNES DE SEINE-ET-MARNE.....	62

Axe 1 SECURISER L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Plan Départemental
de l'Eau 2012-2016

Fiche Action 1 Garantir la qualité de l'eau distribuée

Bilan 2014

Principaux acteurs concernés : ARS / DDT / CG / AESN / Région IdF / DRIEE / Collectivités

Zone d'action : Ensemble du département

Intitulé et description détaillée de l'action

Amélioration de la qualité et sécurisation de l'alimentation en eau potable

Enjeux autour de l'action

- Enjeux sanitaires nationaux (Grenelle, PRSE 2) et départementaux : en fin d'année 2011, dans 142 communes de Seine-et-Marne représentant 126 356 habitants (environ 11% de la population totale), l'eau potable distribuée était non conforme à la réglementation, dont 41 avec restrictions d'usages représentant 31 285 habitants
- Enjeux d'ordre sécuritaire :
 - vulnérabilité des ressources vis à vis des pollutions diffuses, et/ou accidentelles (seuls 35,9 % des captages sont actuellement protégés par une procédure de DUP)
 - faible sécurisation des réseaux, sauf sur la partie ouest du département

Objectifs des actions / Effets attendus

Assurer et maintenir la distribution d'une eau de qualité

- Rétablir la qualité de l'eau distribuée en mettant en œuvre des solutions pérennes, sécurisées et intercommunales.
- Protéger les captages vis à vis :
 - des pollutions accidentelles : établissement des périmètres de protection
 - des pollutions diffuses : réalisation des études AAC1 (délimitation de l'AAC et définition d'un programme d'actions)
- Sécuriser l'approvisionnement en eau

Suivi des indicateurs

Qualité de l'eau distribuée		2011	2012	2013	2014	2015	2016
Communes alimentée par une eau conforme	nb	372	400	419	429		
	%	72%	77,8	81,5%	83,5%		
Population alimentée par une eau conforme	hab	1 147 K	1 226 K	1 247 K	1 253 K		
	%	90%	91,9	93,5	93,7		
Communes alimentées par une eau non conforme	nb	142	114	95	85		
	%	28%	22,1	18,5%	16,5%		
Population alimentée par une eau non conforme	hab	126 356	107 985	87 733	84 919		
	%	9,9%	8	6,5	6,3		
Communes non conformes avec dérogation en cours	nb	84	77 + 8 hameaux	56 + 8 hameaux	82 + 17 hameaux		
Communes non conformes avec dérogation en cours d'instruction	nb	29	18	20	1		
Communes non conformes sans dépôt de dossier de demande de dérogation	nb	16	11	5	16		

¹ la mise en œuvre des programmes d'actions est traitée dans les fiches d'actions agricole et non agricole

Périmètres de protection de captage			2011	2012	2013	2014	2015	2016
Captages en service protégés (avec DUP)	nb		148	146	152	148		
	%		36	35,6	38,2	38,5		
Captages en service non protégés (sans DUP)	nb		264	264	239	237		
	%		64	64,4	61,8	61,5		
Captages en service non protégés dont la DUP est en cours	nb		187	188	185	186		
	%		45	45,8	46,5	48,4		
Population alimentée par un captage protégé	%		-	68,5	71,3	75,4		
Population alimentée par un captage non protégé	%		-	31,5	28,7	24,6		
Captages dont les prescriptions ont été contrôlées	cumul		111	127	134	144		

Aires d'Alimentation de Captage (AAC)			2011	2012	2013	2014	2015	2016
Captages avec	aire d'alimentation délimitée	nb	14	15	15	20		
	zones de protection identifiées ²	nb	3	3	3	6		
	programme d'actions adopté	nb	0	0	2	4		
	programme d'actions mis en œuvre	nb	0	0	0	3		
	programme d'action rendu obligatoire	nb	0	0	0	3		

Mise en œuvre du SDAEP			2011	2012	2013	2014	2015	2016
Communes ayant bénéficié d'une amélioration de la qualité par la mise en place de solutions conforme au SDAEP		cumul	12	20	32	42		
Communes avec une solution SDAEP	réalisée	nb	61	89	120	132		
	en cours (travaux)	nb	54	51	21	32		
	engagée (maîtrise d'œuvre)	nb	44	23	31	8		
	en cours d'étude (AMO)	nb	63	64	3	3		
	en cours de réflexion	nb	19	15	67	67		

Méthodologie

Conformité AEP

- Le total des communes non conformes est issu d'un tableau de suivi tenu à jour en temps réel par l'ARS et basé sur les moyennes calculées annuellement pour les principaux paramètres (pesticides, nitrates, fluor et sélénium).
- Le troisième indicateur (communes non conformes avec dérogation acceptée) signale le nombre de communes ayant obtenu un arrêté préfectoral de dérogation (ce chiffre ne tient pas compte des renouvellements de dérogation).
- Les indicateurs 5 à 7 font apparaître le dernier état connu de la commune au cours de l'année. Par exemple, une commune ayant déposé son dossier en février, qui se l'est vu rejeté en septembre est comptabilisée dans la catégorie "dérogation rejetée". Si cette commune avait renvoyé un dossier avant la fin de l'année en cours, elle aurait été comptabilisée dans la catégorie "dérogation en cours d'instruction". Ce principe exclut donc les doubles comptes, et ne fait pas apparaître la multiplicité des dossiers déposés, instruits et rejetés ou acceptés pour certaines collectivités.
- Pour qualité fluctuante : nouvel indicateur déterminant la variation de qualité pour nitrates et pesticides
- Les restrictions d'usages peuvent être dues à des dysfonctionnements d'installations de traitement et/ou à la qualité de la ressource : une commune conforme en moyenne sur l'année peut donc être en restriction d'usage suite à une panne de la filière de traitement.

Captage

Le calcul des indicateurs est basé sur une requête (Etat procédure.rep) exécutée avec Business Objects sur la base Sise-Eaux potables de la ARS. Cette base est la référence nationale sur les données "eau potable". La requête fournit le nombre de captages par valeur de l'état de la procédure, pour les captages en service (notés d'usage AEP), les données suivantes :

- nombre de captages en cours de procédure, notés EC
- nombre de captages dont la procédure n'est pas entamée, notés NE
- nombre de captages dont la procédure est terminée, notés TE
- nombre de captages dont la procédure est à abandonner, notés AB
- nombre de captages dont la procédure est en cours de révision, notés RV
- nombre de captages dont la procédure est sans objet (privés), notés "champ Vide"

² Les zones de protection identifiées constituent les zones où sont mis en œuvre des plans d'actions agricole et non agricole

La requête fait la distinction entre les captages dédiés à la ville de Paris et ceux alimentant le département. Ainsi,

- Le nombre de captages en service sans DUP correspond aux captages notés EC + NE;
- Le nombre de captages en service avec DUP correspond aux captages notés TE + RV;
- Le nombre de captages en service en cour de démarches correspond aux captages notés EC.
- Les pourcentages sont établis sur la base des captages notés EC + NE + TE + AB + RV + Vide.

Enfin, le nombre de captages où les prescriptions ont été contrôlées provient du fichier de suivi des inspections.

Actions 2015

- Rencontrer les dernières collectivités n'ayant pas déposé de dossier de demande de dérogation
- Suivi des UDI prioritaires
- Accélérer l'instruction des dossiers de DUP de captages :
 - o alimentant une forte population
 - o sous ATD du Conseil général
- Réunion de concertation avec les hydrogéologues agréés
- Signature du contrat de captage pour Nangis
- Lancement des programmes d'actions AAC pour les captages de Perthes-en-Gâtinais et Dormelles.
- SDAEP : voir page suivante

Cartographie

- Carte des dérogations AEP au 31 décembre 2014
- Carte des non-conformités et projets structurants SDAEP
- Carte des DUP au 31 décembre 2014
- Carte des captages prioritaires SDAGE et Grenelle

SUIVI DU SDAEP – année 2014

Solutions mises en œuvre en 2104

- Interconnexion de Melz-sur-Seine à la ressource de Le Mériot (10) => 380 hab.
- Unité de traitement mutualisé pour le SIAEP du bocage (11 communes) => 5 918 hab.
- Unité de traitement du SIAEP du Plateau Sud Bocage (5 communes) => 5 000 hab., cependant une partie des travaux d'interconnexion permettant la limitation d'ensemble des communes est toujours en cours
- Unité de traitement du Sélénium et des pesticides pour le syndicat du Nord-Est (SNE) (4 communes) => 11 115 hab., cependant elle n'est pas fonctionnelle car en période de test, compte tenu de la complexité de l'usine

Sécurisation

- Lancement des études pour sécuriser l'unique ressource du SIAEP de la Brie Boissée avec la ressource de Morsang -sur-Seine via l'interconnexion du SIAEP de la région de Tournan-en-Brie
- Création des nouveaux forages par la Communauté de Communes des deux Fleuves dans l'optique d'arrêter certains forages pollués ou limiter leur production. Cependant, il reste à réaliser les interconnexions pour relier ce nouveau champ captant aux réseaux la Communauté de Communes, rénover l'unité de traitement des pesticides et d'améliorer le volet quantitatif
- Etude visant à augmenter la capacité de la ressource de Chamigny (CC Pays Fertois)

Solutions en phase travaux ou avec entreprises retenues en 2014

- Interconnexion de la Chapelle-Gauthier + Bure&u à la ressource de la Ville de Melun =>1 849 hab.
- Interconnexion Lescherolles/Saint-Martin-des-Champs permettant d'améliorer la qualité des eaux distribuées et correspondant à l'un des maillons de la future interconnexion du Provinois
- Travaux préparatoires cotés SMAEP de Crécy-la-Chapelle (bâche-pompage) en vue de la future interconnexion avec le SNE à Beauthheil

Solution en phase projet avec dans certain cas un maître d'œuvre (consultation en 2014)

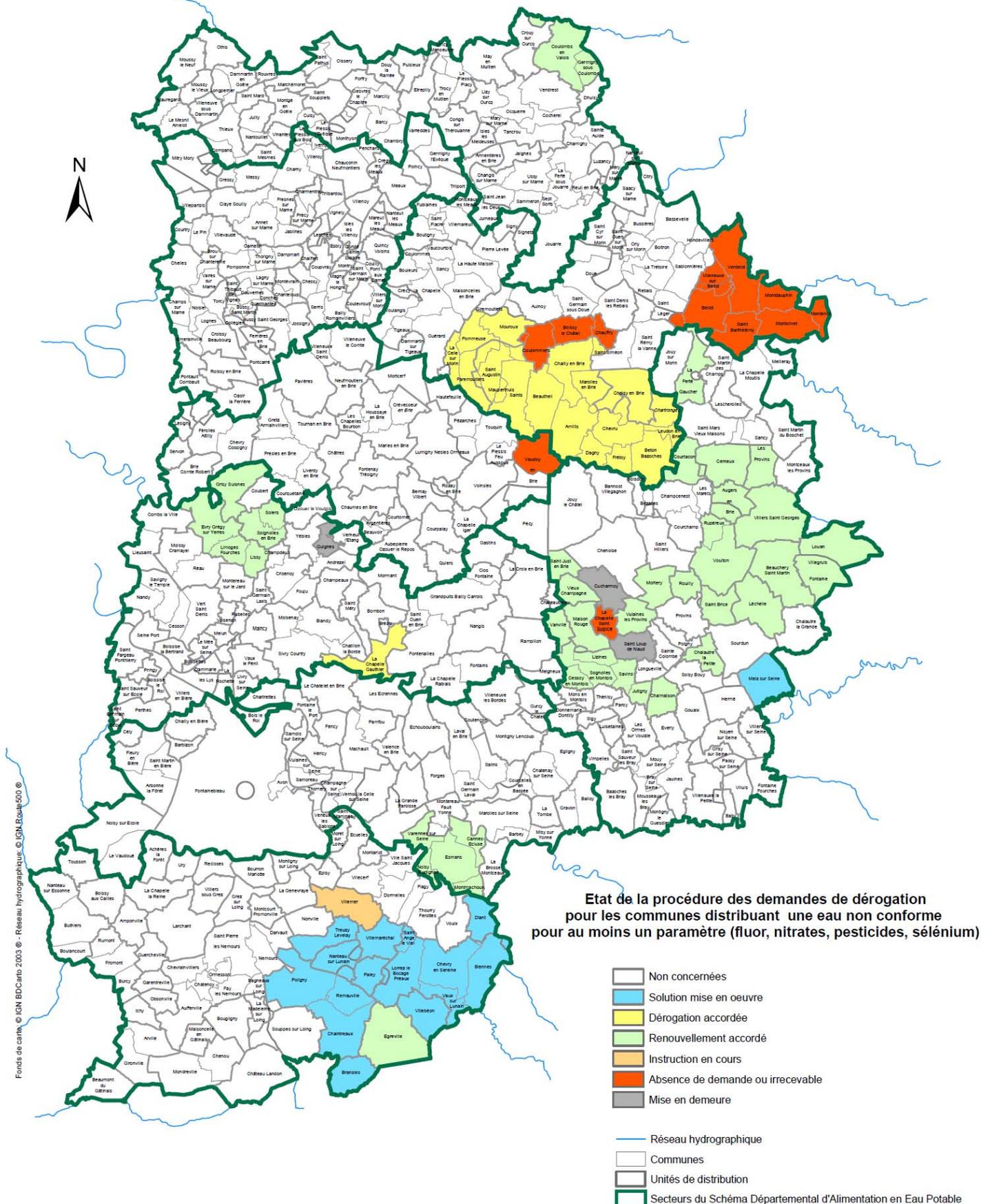
- Guignes-Rabutin (1 commune) => 3 394 hab
- Interconnexion entre le SMAEP de Crécy et le SNE (14 communes)
- Interconnexion au sein du SNE entre le SMAEP de Crécy et Beauthheil (14 communes)
- Recherche en eau et interconnexion au sein du SMEV de Varennes-sur-Seine (5 communes) => 7 761 hab.
- Raccordement de Coulombs-en-Valois et d'une partie de Crouy sur Ourcq sur Dhuisy (2 communes) => 1 074 hab.
- Coulommiers (rationalisation de la ressource + unité de traitement fluor, nitrates et pesticides) => 14 999 hab.
- Augmentation de la capacité de la ressource de Chamigny (CC Pays Fertois)

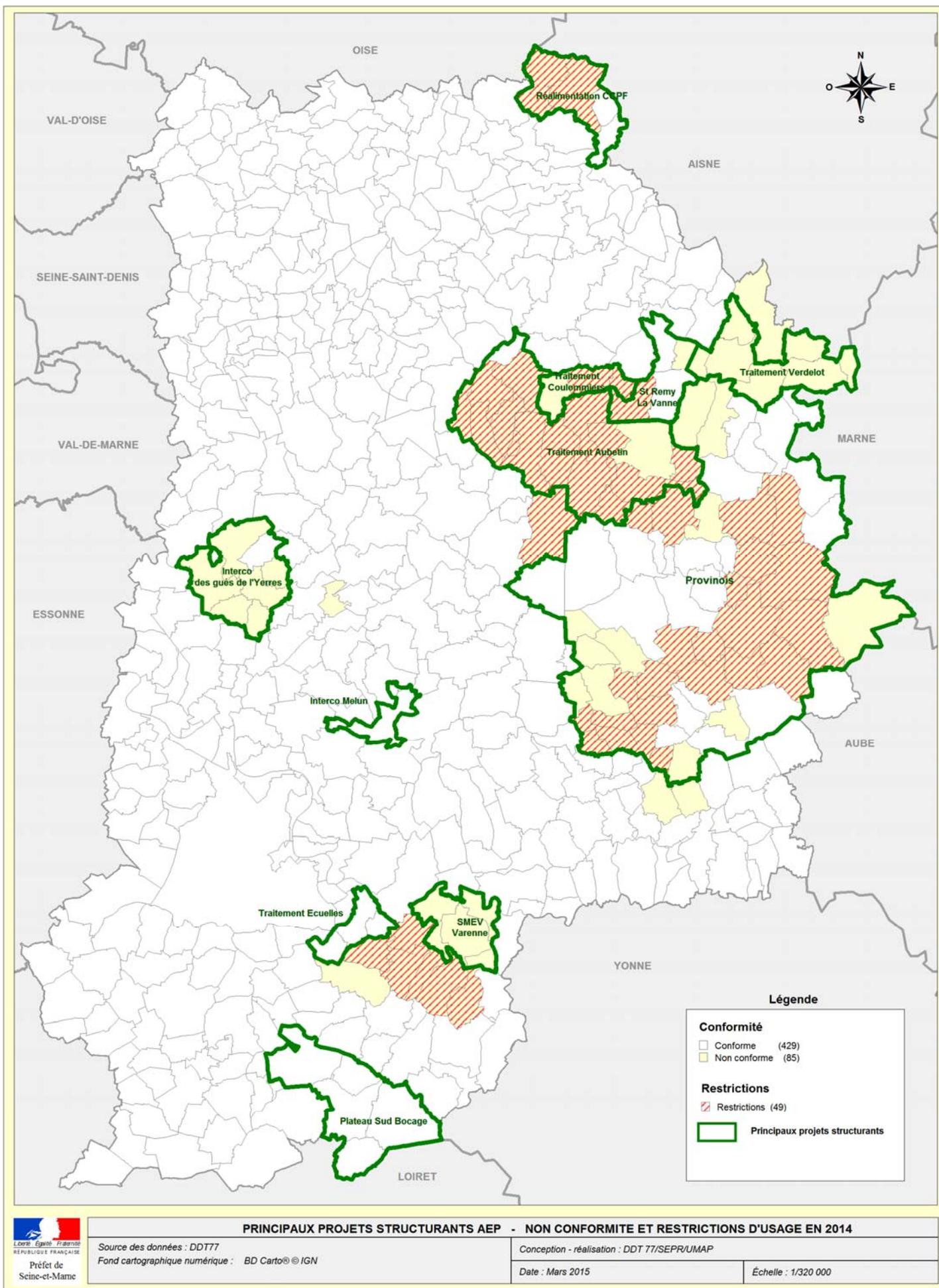
Poursuite des réflexions en 2014

- Interconnexion eau potable du Provinois (55 communes et 43 200 hab.), l'accord de principe de lancer l'opération a été acté en fin d'année 2014, la phase administrative de mise en place du syndicat mixte de transport a débuté immédiatement (il devrait être opérationnel en mai 2015)
- Villemer (1 commune) => 696 hab., la collectivité a donné son accord pour le projet et la construction du cahier des charges pour le choix d'un AMO a débuté fin 2014 (choix du bureau d'étude au 1^{er} trimestre 2015)

Eaux distribuées en Seine et Marne

ÉTAT DES DEMANDES DE DÉROGATION AUX LIMITES DE QUALITÉ (État au 31 décembre 2014)





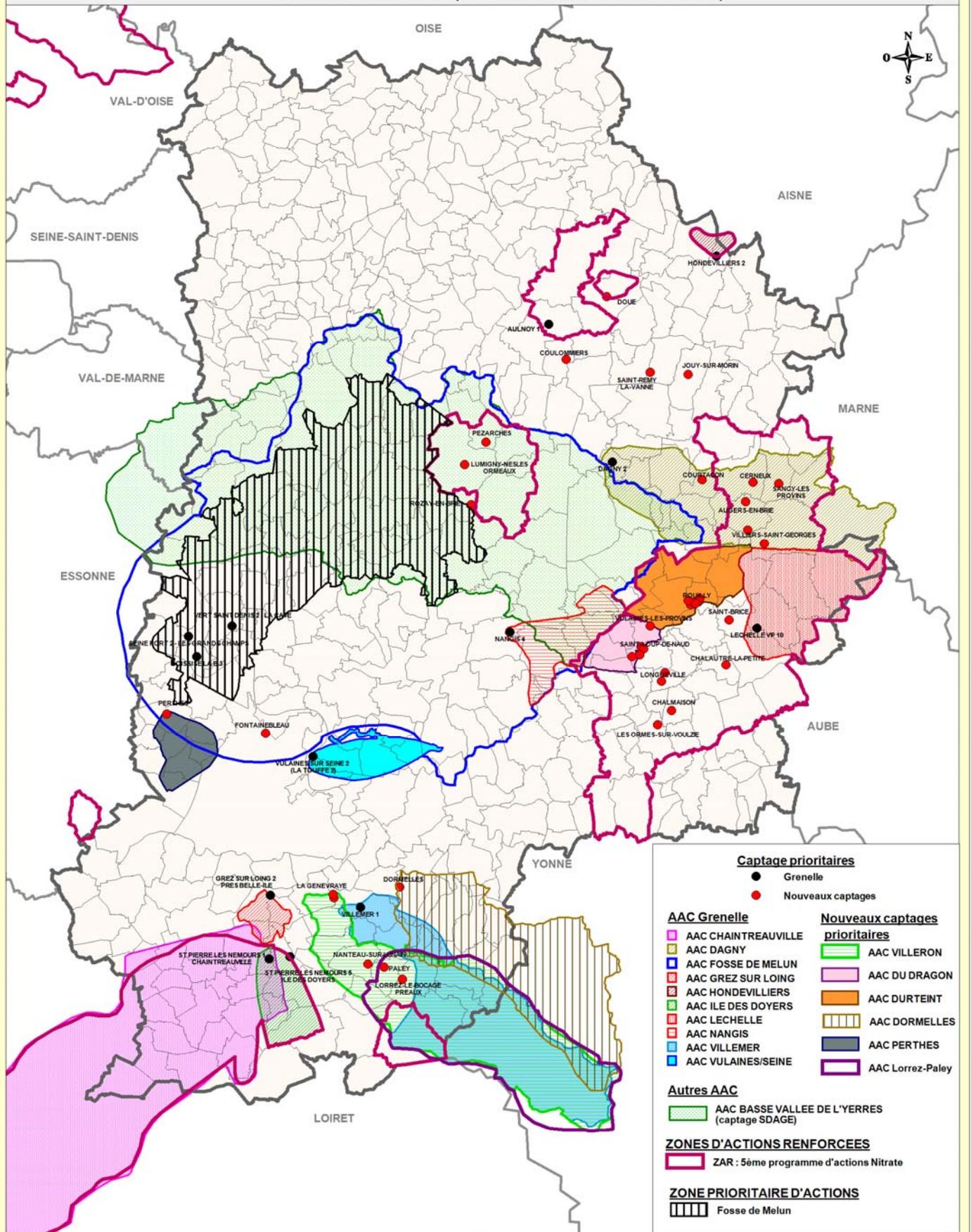
Source des données : DDT77
Fond cartographique numérique : BD Carto® IGN

Conception - réalisation : DDT 77/SEPR/UMAP

Date : Mars 2015

Échelle : 1/320 000

CAPTAGES PRIORITAIRES 77 ET LEURS AAC
LOCALISATION DES ZAR (5^è PROGRAMME D'ACTIONS NITRATE)



Source des données : DDT-77
Fond cartographique numérique : BD Carto® © IGN

Conception - réalisation : DDT 77/SEPR/PPE

Date : Avril 2015

Échelle : 1/350 000

Axe 1 SECURISER L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Plan Départemental
de l'Eau 2012-2016

Fiche Action 2 Résorber les déficits quantitatifs

Bilan 2014

Principaux acteurs concernés : DDT / DRIEE / CG / AESN / Collectivités / producteurs d'eau

Zone d'action : Ensemble du département
ZRE privilégiées

Intitulé et description détaillée de l'action

Préservation quantitative de la ressource en eau du département de Seine et Marne

Enjeux autour de l'action

- DCE : Atteinte du bon état quantitatif des masses d'eau en 2015
- 355 communes du département ont été concernées par des arrêtés de restriction en 2011
- 2 nappes connaissent plus particulièrement une tension quantitative structurelle forte : la nappe du Champigny, et la nappe de Beauce. Elles ont été de ce fait classées en zone de répartition des eaux
- Une gestion quantitative de la ressource en eau passe par une gestion des usages de l'eau, mais aussi par des économies d'eau
- Le sujet, qui concerne notamment l'alimentation en eau potable de la Seine et Marne et de la petite couronne, doit être étudié en tenant compte des besoins et disponibilités à l'échelle de la région

Objectifs des actions / Effets attendus

L'action se déroule à deux niveaux :

- La gestion équilibrée des masses d'eau en déficit quantitatif, avec des réflexions sur les usages de l'eau et l'équilibre entre les prélèvements et les capacités des nappes. Cette gestion équilibrée implique la mise en place d'actions concrètes de réduction des consommations pour l'ensemble des usagers : producteurs d'eau, entreprises industrielles, irrigants, collectivités, Etat, et particuliers

Le suivi de l'évolution par grande masse des volumes pompés, exportés, importés et vendus

Suivi des indicateurs

Stress hydrique et sécheresse			2011	2012	2013	2014	2015	2016
Pluviométrie entre octobre et mars ³	cumul pluviométrique	mm	242	205	308	305		
	rapport à la normale	%	70%	60%	90%	91%		
	période de retour ⁴	ans	1	5-10 S	-	-		
Communes soumises à au moins un AP ⁵ de restriction dans l'année	département entier	nb	355	333	175	0		
	hors Champigny	nb	229	155	9	0		
Jours avec AP ⁴ de restriction en vigueur	département entier	j	362	365	45	0		
	hors Champigny	j	140	104	16	0		

Pression et prélèvements (1/2)		2010	2011	2012	2013	2014	2015
Prélèvements tous usages dans le département	m ³	171.1 M	165.2 M	143,4 M	-		
Prélèvements tous usages en ZRE (Champigny + Beauce)	m ³	61 749 K	57 645 K	57 604 K	-		
Différence entre prélèvement ZRE Champigny et obj. SDAGE ⁶	m ³ /j	- 27 827	- 33 561	- 47 662	-		
Demandes d'autorisation de prélèvement en ZRE	nb		2	5	2		
Nouveaux volumes max autorisés de prélèvement en ZRE	m ³		10 K	0	0		

Pression et prélèvements (2/2)		2011	2012	2013	2014	2015	2016
AP de réduction des capacités de prélèvement	nb	0	0	0	0		

³ à la station Météo France de Melun-Villaroche

⁴ S : année sèche – H : année humide

⁵ Arrêté Préfectoral

⁶ Objectif : prélèvement maximum : 140 000m³/j - valeur positive : objectif non atteint

Volumes substitués en ZRE par une ressource non restreinte	m ³	0	0	0	0		
--	----------------	---	---	---	---	--	--

Imports/exports d'eau pour l'alimentation en eau potable			2011	2012	2013	2014	2015	2016
Imports d'eau	Eau du Sud Parisien (usine de Morsang)	m ³	4 923 K	6 237 K	5 851 K	6 757 k		
	ADP ⁷ (usine d'Annet-sur-Marne)	m ³	159 K	136 K	0,38 K	0,38 k		
	SEDIF	m ³	4 269 K	4 254 K	4 412 K	4 390 K		
	Eau de Paris (Dhuis)	m ³	3 086 K	2 992 K	2 734 K	2 976 k		
	Total	m ³	12 437 K	13 619 K	12 998 K	14 123 K		
Exports d'eau	Usine d'Arvigny (SEDIF)	m ³	7 930 K	7 948 K	7 970 K	7 974 k		
	Secteur Champigny sud	m ³	2 912 K	3 640 K	4 024 K	3 645 k		
	Eau de Paris (aqueducs Vanne et Loing)	m ³	50 471 K	35 635 K	38 687 K	48 227 k		
	Usine d'Annet-sur-Marne (93, 94,95, SEDIF)	m ³	10 959 K	11 219 K	10 007 K	10 258 k		
	Total	m ³	72 272 K	58 442 K	60 688 K	70 106 k		

Performances des réseaux d'eau potable				2010	2011	2012	2013	2014	2015
Rendement de réseau moyen		%		79,5	80,4	80,55	80,68		
Communes	département	avec rendement >80%	nb	249	220	262	239		
		avec ILP ⁸ satisfaisant	nb	362	386	411	389		
	ZRE	avec rendement <80%	nb	80	80	70	73		
		avec ILP non satisfaisant	nb	43	48	32	41		
Communes satisfaisant le décret Grenelle sur pertes réseaux			nb	432	450	446	453		

			2011	2012	2013	2014	2015	2016
Communes ayant engagé un diagnostic de réseau financé ⁹			nb	34	13	54	25	
Communes ayant engagé une sectorisation de réseau financé ⁷			nb	6	3	63	32	

Connaissance			2009	2010	2011	2012	2013	2014
Services AEP ayant abondé la base SISPEA ¹⁰			nb	78/276	127/275	70/272	36/276	

Méthodologie

- Les données pluviométriques sont collectées par le Département en lien avec la convention Météo-France et la DDT.
- Les données macros de prélèvement sont fournies par l'Agence de l'Eau et correspondent à l'année n-1
- Les données import-export sont collectées par le Département auprès des producteurs d'eau
- Les données performance des réseaux sont issues de l'étude annuelle réalisée par le Département et correspondent toujours à l'année n-1
- L'information concernant le SISPEA est fournie par la DDT et concerne l'année n-2.

Actions 2015

Nappes d'eau :

- En 2015 poursuite de la procédure de la révision des autorisations de prélèvement pour la ZRE de la nappe de Champigny hors sécheresse pour se mettre en conformité avec le volume maximal de 140 000 m³/jour autorisé pour l'alimentation en eau potable, l'industrie et l'irrigation et pour permettre la régénération de la nappe en pluviométrie moyenne.

Performances des réseaux :

- Relance des collectivités ayant un mauvais rendement.
- Nouvelle collecte des données, exploitation et comparaison aux chiffres récoltés en 2014(données 2013)
- Incitation financière en liaison avec d'autres partenaires (Agence de l'Eau) au lancement d'étude de diagnostic des réseaux et à la mise en place d'équipements concourants à la réduction des pertes sur réseau
- Travail sur une meilleure connaissance des équipements (principalement les réseaux, réservoirs, unités de traitements)

⁷ Aéroport De Paris (Roissy Charles de Gaulle)

⁸ Indice Linéaire de Perte

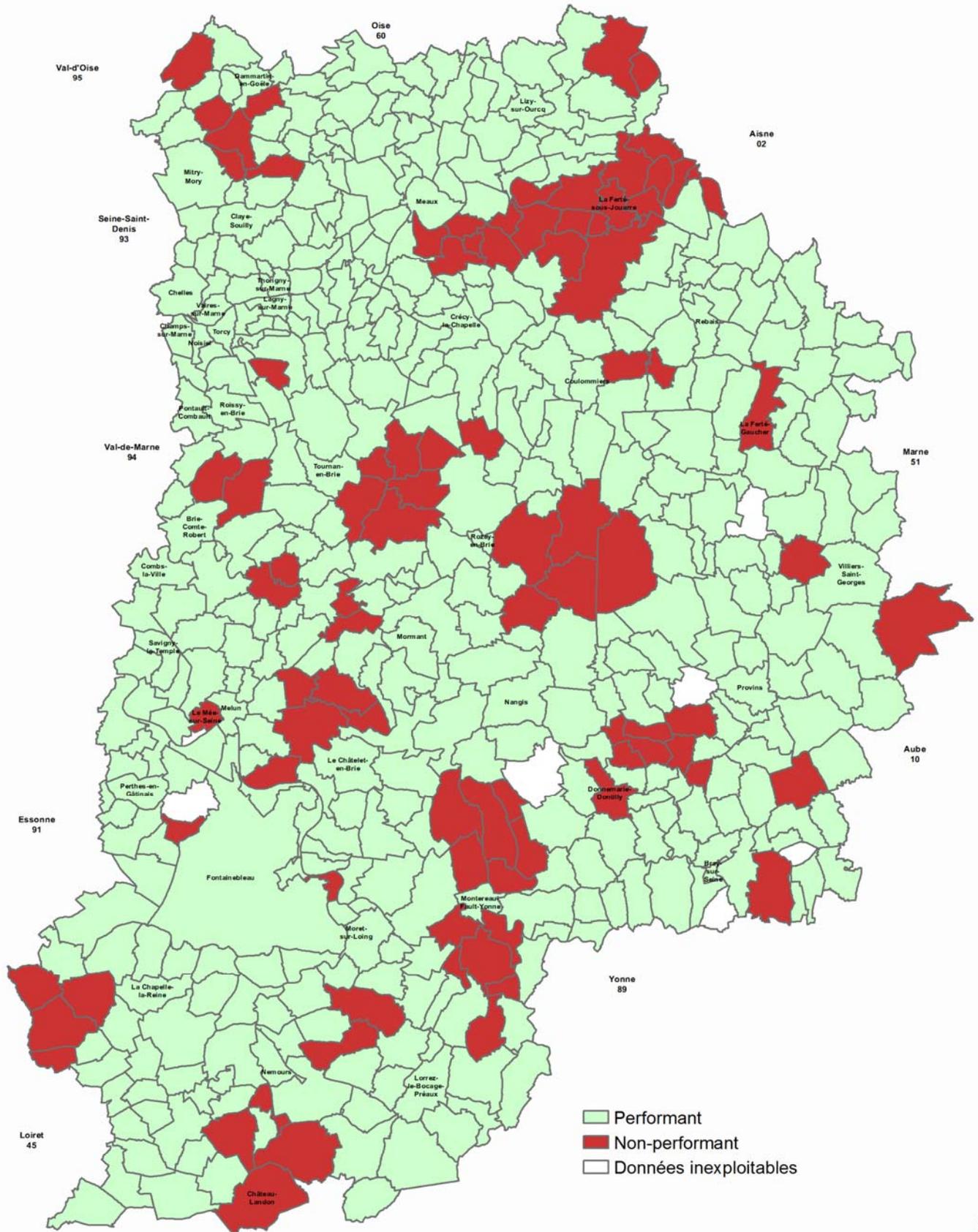
⁹ déterminé en fonction des demandes de subvention reçu par l'Agence de l'Eau et le Département

¹⁰ Observatoire national des services d'eau et d'assainissement

- Réalisation des diagnostics des réseaux AEP notamment pour les collectivités nouvellement éco-conditionnées par le Département dans le cadre des aides dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement.

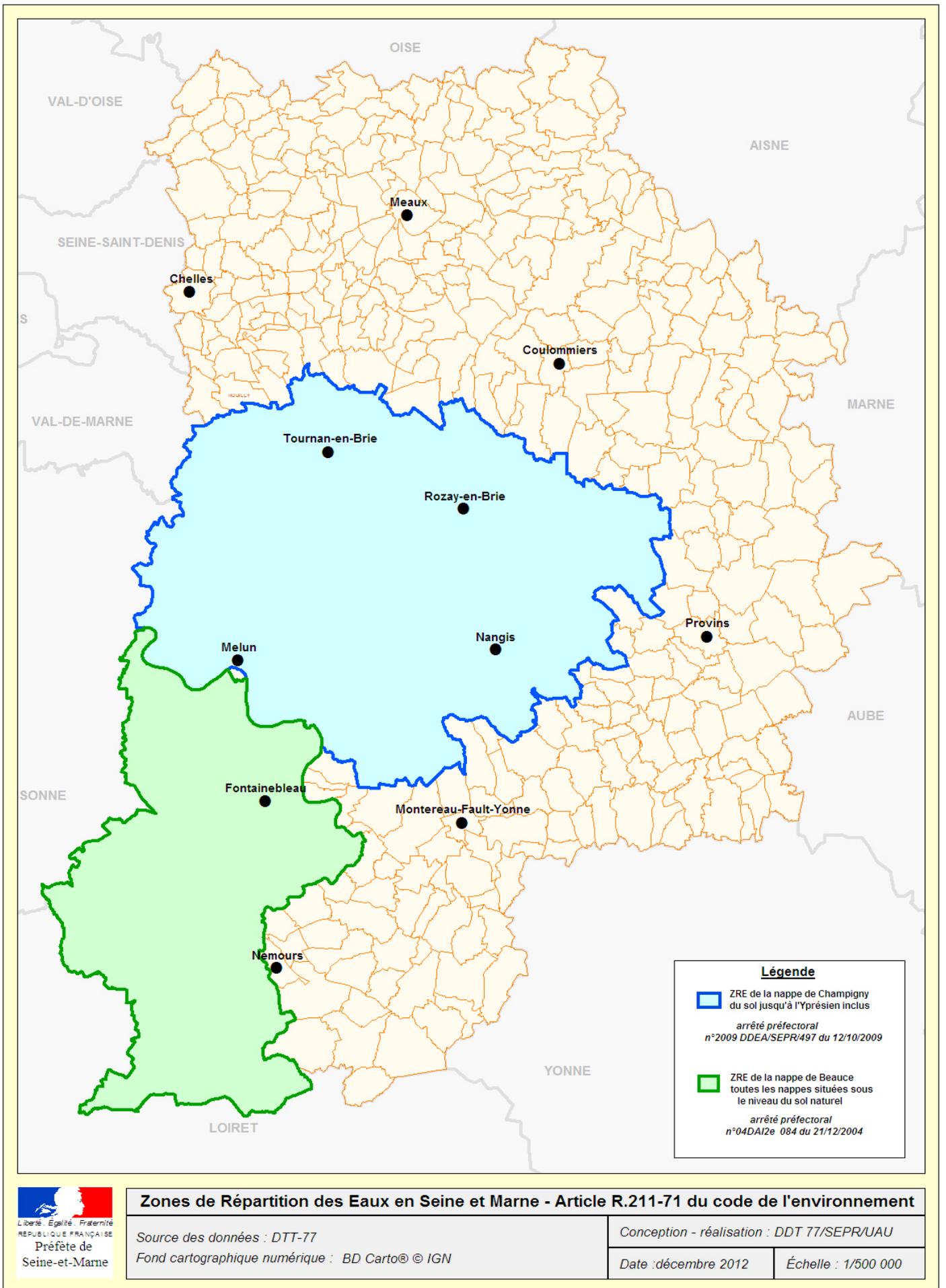
Cartographie

Qualification des performances de réseau AEP en 2013 sur la base des rendements et ILP



Cartographie : Département de Seine-et-Marne - 2014
Sources : Département de Seine-et-Marne - SIG -





Fiche Action 3 **Réduire les pollutions liées à l'assainissement**

Bilan 2014

Principaux acteurs concernés : DDT / CG / AESN / Région IdF / DRIEE / Collectivités

Zone d'action : Ensemble du département

Intitulé et description détaillée de l'action

Les rivières du département ne sont pas en bon état selon la Directive cadre sur l'eau. Ce constat résulte pour partie du fonctionnement insuffisant des systèmes d'assainissement.

- Concernant la gestion des eaux usées, l'objectif de ce 2nd Plan est de permettre la mise à niveau des dispositifs d'assainissement collectif définis comme prioritaires dans le document de stratégie départementale pour l'assainissement (SDASS) d'une part, et d'autre part, d'identifier et de mettre en conformité les ANC les plus impactant vis-à-vis de l'environnement
- Concernant la gestion des eaux pluviales, il convient de développer les connaissances et de promouvoir une gestion durable tant d'un point de vue quantitatif que qualitatif

Enjeux autour de l'action

Enjeux européens, nationaux, du bassin et départementaux : Directive Eaux Résiduaires Urbaines, Directive Cadre sur l'Eau, objectifs de réduction des pollutions ponctuelles du SDAGE (orientations 1, 2 et 5) repris dans le programme de mesures, enjeux départementaux importants en raison de l'abondance des systèmes d'assainissement et de la sensibilité des milieux récepteurs.

- Au cours du premier Plan Départemental de l'Eau, de nombreux travaux de mise aux normes des stations de traitement des eaux usées ont été réalisés soit sous la pression réglementaire (Directive Eaux Résiduaires Urbaines) soit grâce à la volonté de certains élus appuyés par les services de l'Etat, du CG et de l'Agence de l'eau. Compte tenu de l'objectif de bon état des milieux et des investissements à venir, les partenaires ont travaillé à l'élaboration d'un document de stratégie départementale pour l'assainissement (SDASS) pour prioriser l'intervention de chacun jusqu'à l'horizon 2015
- Le second Plan s'attache, pour le volet assainissement collectif, à poursuivre le travail mené lors du premier Plan, en ciblant, à l'aide de cette stratégie, les systèmes les plus impactants pour le milieu, et en élaborant un schéma à partir du document de stratégie

Par ailleurs, deux nouvelles actions seront développées pour améliorer la qualité des milieux :

- la mise aux normes de l'ANC en définissant les priorités d'intervention
- l'amélioration de la gestion des eaux pluviales tant en milieu urbain que rural

Objectifs des actions / Effets attendus

- Pour l'assainissement collectif :
 - Assurer l'amélioration des 50 systèmes d'assainissement identifiés comme prioritaires dans le cadre du SDASS, afin de garantir des rejets qualitativement compatibles avec les exigences du milieu récepteur.
 - Poursuivre la mise à niveau des systèmes d'assainissement afin d'anticiper les dysfonctionnements, source de dégradation des milieux.
 - Améliorer le suivi des micropolluants, notamment pour les STEP > 10 000 EH.
 - Mettre en place l'autosurveillance des systèmes d'assainissement < 2000EH et développer la transmission des données sous format SANDRE.
- Pour l'assainissement non collectif :
 - Réaliser 100 % des zonages d'assainissement sur le département et les intégrer aux documents d'urbanisme.
 - 100% des SPANC opérationnels en promouvant l'intercommunalité
 - Connaissance et caractérisation des priorités d'intervention en ANC : Identification des collectivités disposant d'un système de collecte des eaux pluviales recevant les rejets non conformes issus des ANC, synthèse des diagnostics pour les masses d'eau dégradées (identification des priorités d'intervention au regard de la grille d'évaluation du ministère)
 - Soutenir et mobiliser les collectivités volontaires pour mettre en œuvre les opérations de réhabilitation groupées en priorisant les actions sur les dispositifs de collecte des eaux pluviales recevant les rejets non conformes issus des ANC puis sur les masses d'eau dégradées.
- Pour l'assainissement pluvial :

- Réaliser 100% des zonages pluviaux sur le département et les intégrer aux documents d'urbanisme.
- Définir les secteurs, en lien avec le réseau de surveillance, où les réseaux pluviaux des collectivités ou des zones d'activité ont un impact en termes de pollution et le traduire dans un Schéma Départemental d'Assainissement des eaux pluviales.
- Lancer, sur ces secteurs, des schémas directeurs spécifiquement pluviaux afin d'identifier un plan d'actions ainsi que des opérations de contrôles et de suivi pour les aménagements soumis à la loi sur l'eau.
- Impulser une réflexion sur la gestion durable de l'eau pour les projets d'urbanisation.

Suivi des indicateurs

Systèmes globaux d'assainissement (SA)			2011	2012	2013	2014	2015	2016
Systèmes d'assainissement prioritaires SDASS	Non engagée	nb (%)	(34)	13 (26)	7 (14)	3 (6)		
	en phase étude	nb (%)	(34)	16 (32)	17 (34)	18 (36)		
	en phase travaux	nb (%)	(8)	7 (14)	7 (14)	5 (10)		
	mis aux normes	nb (%)	(24)	14 (28)	19 (38)	24 (48)		

			2010	2011	2012	2013	2015	2016	
Evaluation du fonctionnement des SA ¹¹	Bon	< 2000 EH (116)	nb	52	52	72	75		
		2000 à 10000 EH (55)	nb	45	45	41	44		
		≥ 10000 EH (23)	nb	21	21	22	22		
	Passable	< 2000 EH (116)	nb	23	23	30	32		
		2000 à 10000 EH (55)	nb	7	7	10	10		
		≥ 10000 EH (23)	nb	1	0	2	1		
	Mauvais	< 2000 EH (116)	nb	38	38	39	42		
		2000 à 10000 EH (55)	nb	4	4	4	3		
		≥ 10000 EH (23)	nb	0	0	0	0		
Stations de surveillance cours d'eau dégradées en N et P ¹²			%	-	57	54	46		

Systèmes de collecte			2010	2011	2012	2013	2015	2016	
Evaluation du fonctionnement des réseaux ¹²	Bon	< 2000 EH (123)	nb	29	29	31	31		
		2000 à 10000 EH (55)	nb	24	24	23	25		
		≥ 10000 EH (25)	nb	14	14	16	12		
	Passable	< 2000 EH (123)	nb	47	47	57	56		
		2000 à 10000 EH (55)	nb	17	17	12	11		
		≥ 10000 EH (25)	nb	8	8	5	6		
	Mauvais	< 2000 EH (123)	nb	45	45	56	65		
		2000 à 10000 EH (55)	nb	14	14	20	21		
		≥ 10000 EH (25)	nb	1	1	3	5		

		2011	2012	2013	2014	2015	2016
Branchements mis en conformité	nb	608	719	900	885		
Ouvrages singuliers suivis (DO, poste de ref./relèv. > 2000 EH avec transmission des données au SPE)	nb	-	1	1	-		

Systèmes de traitement			2010	2011	2012	2013	2014	2015	
Evaluation du fonctionnement des stations de traitement ¹	Bon	< 2000 EH (187)	nb	113	114	125	122		
		2000 à 10000 EH (57)	nb	52	57	52	55		
		≥ 10000 EH (25)	nb	24	24	25	25		
	Passable	< 2000 EH (187)	nb	17	15	19	25		
		2000 à 10000 EH (57)	nb	1	1	1	1		
		≥ 10000 EH (25)	nb	1	0	0	0		
	Mauvais	< 2000 EH (187)	nb	57	56	50	47		
		2000 à 10000 EH (57)	nb	4	1	4	1		
		≥ 10000 EH (25)	nb	0	0	0	0		
STEU non conformes en équipement aux	<= 2000 EH (203)	nb	-	6	5 ¹³	4 ¹⁴			

¹¹ Selon la méthodologie du SATESE

¹² Réseaux RID, RCS et RCO - percentile 90 en année N on connaît les données N-2

¹³ Chenoise, Favières, Ozouer-le-Voulgis, Signy-Signets et Yebles

¹⁴ Chenoise, Favières, Ozouer le Vougis, Signy-Signets

obligations réglementaires (STEU publique)	> 2000 EH (76)	nb		1	1 ¹⁵	2 ¹⁶		
STEU non conformes en performance aux obligations réglementaires (STEU publique)	< = 2000 EH (203)	nb		30	31	53		
	> 2000 EH (76)	nb		12	19	9		

			2011	2012	2013	2014	2015	2016
STEP mises en route	nb		11	8	6	13		
	cumul		286	286	283	285		
STEP traitant l'azote et/ou le phosphore	< 2000 EH	nb	14	14	18	26		
	2000 à 10000 EH	nb	23	26	27	34		
	> 10000 EH	nb	23	23	23	25		

Eaux usées et assainissement non collectif			2011	2012	2013	2014	2015	2016
Zonages eaux usées réalisés <i>(approuvés après enquête publique y compris régularisation simple)</i>	nb		18 (cumul = 374)	19 (cumul = 393)	14 (cumul = 407)	6 (cumul = 413)		
Nombre de SPANC créé	nb			4 (cumul = 91)	13 (cumul = 104)	4 (cumul = 108)		
réhabilitations des ANC terminées, en opération groupée	cumul		805 (11)	1398 (22)	1855 (22)	2184 (22)		
Opérations de réhabilitation de l'ANC pour les collectivités disposant d'un réseau eaux pluviales structurant	cumul		-	-	7	12		

Eaux pluviales			2011	2012	2013	2014	2015	2016
Etudes de schémas directeurs pluviaux réalisées	nb			0	3	2		
Zonages EP mis en place <i>(approuvés après enquête publique y compris régularisation simple)</i>	nb			22 (cumul = 278)	18 (cumul = 296)	6 (cumul = 302)		
Opérations de travaux de traitement des EP	nb			1	0	1 ¹⁷		

Méthodologie

NC = donnée « Non Connue »

Concernant les évaluations du fonctionnement du système de collecte, du système de traitement et du système d'assainissement, les résultats sont établis selon la méthodologie du SATESE pour l'ensemble des dispositifs suivis par le SATESE. Le nombre indiqué entre parenthèse précise le nombre total de dispositifs expertisés par rapport à un parc total de dispositifs de 201 pour < 2000 EH, 59 de 2000 EH à 10 000 EH inclus et 23 pour > 10 000 EH. Toutes ces informations reposent sur les données de l'année n-1.

L'expertise de la conformité est établie au regard des prescriptions de l'arrêté ministériel du 22/06/2007. Le nombre indiqué entre parenthèse précise le nombre total de systèmes publics d'assainissement collectif.

Au niveau du nombre de SPANC créé il faut noter que le nombre de communes correspondant au nombre global de SPANC en 2014 est estimé à 487. Le nombre de SPANC créé est nettement moindre si l'on considère ceux ayant un règlement de service approuvé par voie de délibération.

Le nombre indiqué entre parenthèse au niveau de l'indicateur « réhabilitations des ANC terminées, en opération groupée » correspond au nombre de maître d'ouvrage concerné.

Les indicateurs relatifs aux eaux pluviales renvoient aux données collectées par l'Agence de l'eau Seine-Normandie et le Département dans le cadre des subventions accordées pour ces opérations.

¹⁵ Villeparisis

¹⁶ Villeparisis, Congis-sur-Therouanne

¹⁷ PROLOGIS

Le Schéma Départemental d'Assainissement des Eaux usées (SDASS EU) arrivera à son terme en fin d'année, il est prévu deux réunions du groupe de travail assainissement du PDE en cours d'année afin de faire le point sur l'état d'avancement des projets visant les systèmes d'assainissement prioritaires et définir les modalités de relance le cas échéant. L'objectif serait que l'ensemble des actions visant les mises aux normes de stations d'épuration soit a minima engagé au stade études préalables fin 2015.

La mise à jour prévue en 2015 des plans d'actions opérationnels territorialisés inter-services (PAOT) doit permettre d'identifier les actions prioritaires en matière d'assainissement pour la période 2016-2018 qui, en complément de la finalisation du SDASS, pourront constituer les bases d'un futur « SDASS 2 ».

L'objectif est que ces PAOT soient mis à jour fin 2015, afin d'être opérationnels en 2016 dès l'entrée en vigueur des nouveaux SDAGE et PDM.

Concernant le Schéma Départemental d'Assainissement des Eaux Pluviales (SDASS EP), il est prévu la publication du document, une communication aux collectivités prioritaires des résultats de la démarche et de ses objectifs afin qu'elles s'engagent dans une démarche d'amélioration de leur gestion des eaux pluviales, ainsi que des réunions du groupe de travail afin de préparer cette communication et d'ajuster la stratégie de mise en œuvre.

Concernant l'arrêté de mise en demeure du système d'assainissement de Villeparisis en 2014, on notera que l'année 2015 devra permettre à la Communauté de Communes Plaines et Monts de France de proposer un plan d'actions aux services de la DDT afin de résoudre les problématiques de surcharges hydrauliques de la station d'épuration et l'insuffisance du taux de collecte actuel notamment par temps de pluie. Dans la situation transitoire une solution devra être étudiée pour minimiser les impacts des by-pass vers le ru de grues, et si possible en assurer un prétraitement. Un cabinet d'études appui le maître d'ouvrage sur ce sujet.

Par ailleurs, la Communauté de Communes du Pays de L'Ourcq a été mise en demeure par arrêté préfectoral le 13 février 2015 pour le système d'assainissement de Congis-sur-Thérouanne. Un terrain doit être trouvé début 2015 pour la construction de la nouvelle station, et des échéances ont été fixées dès juillet 2015 pour le système de collecte de cette collectivité.

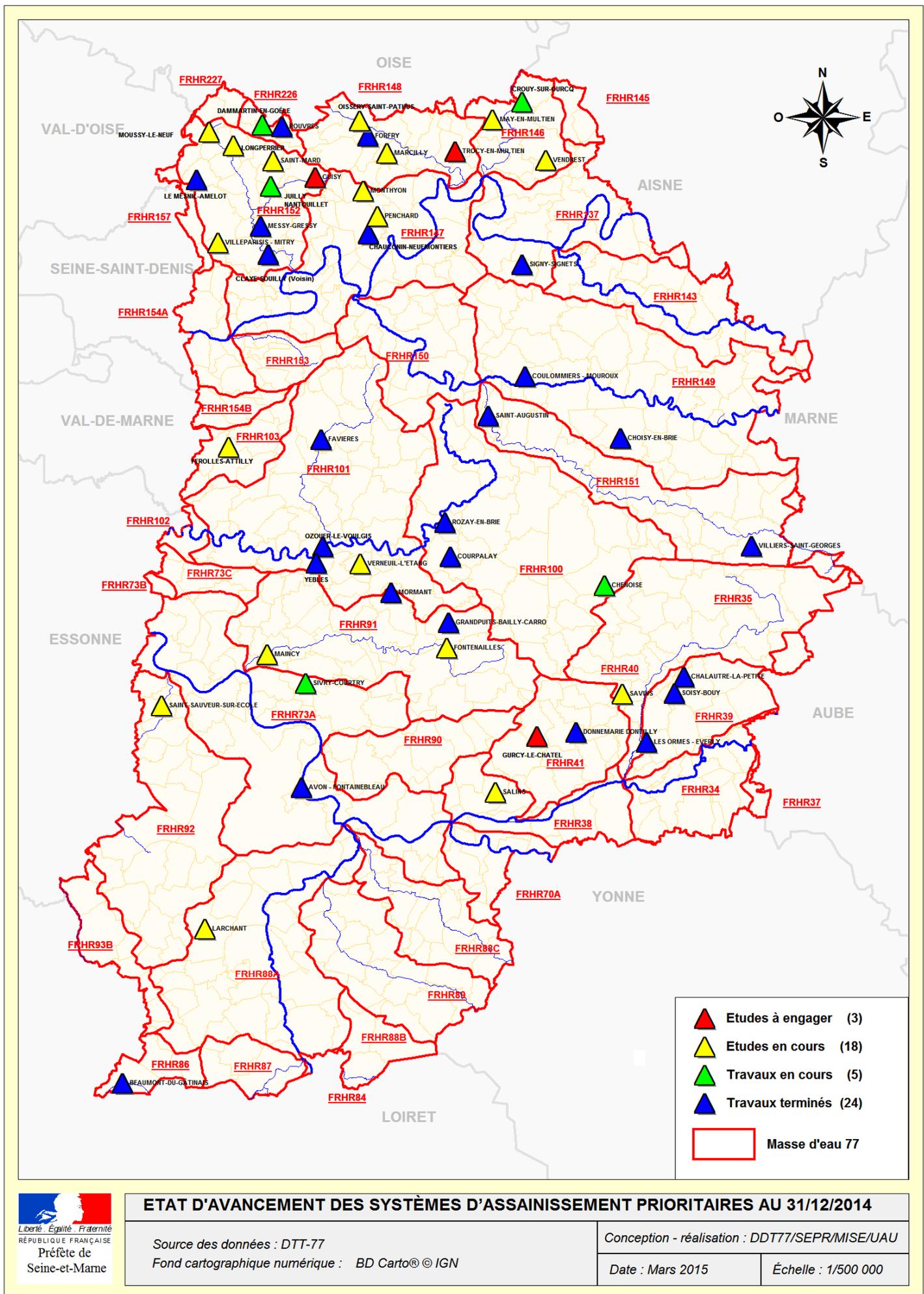
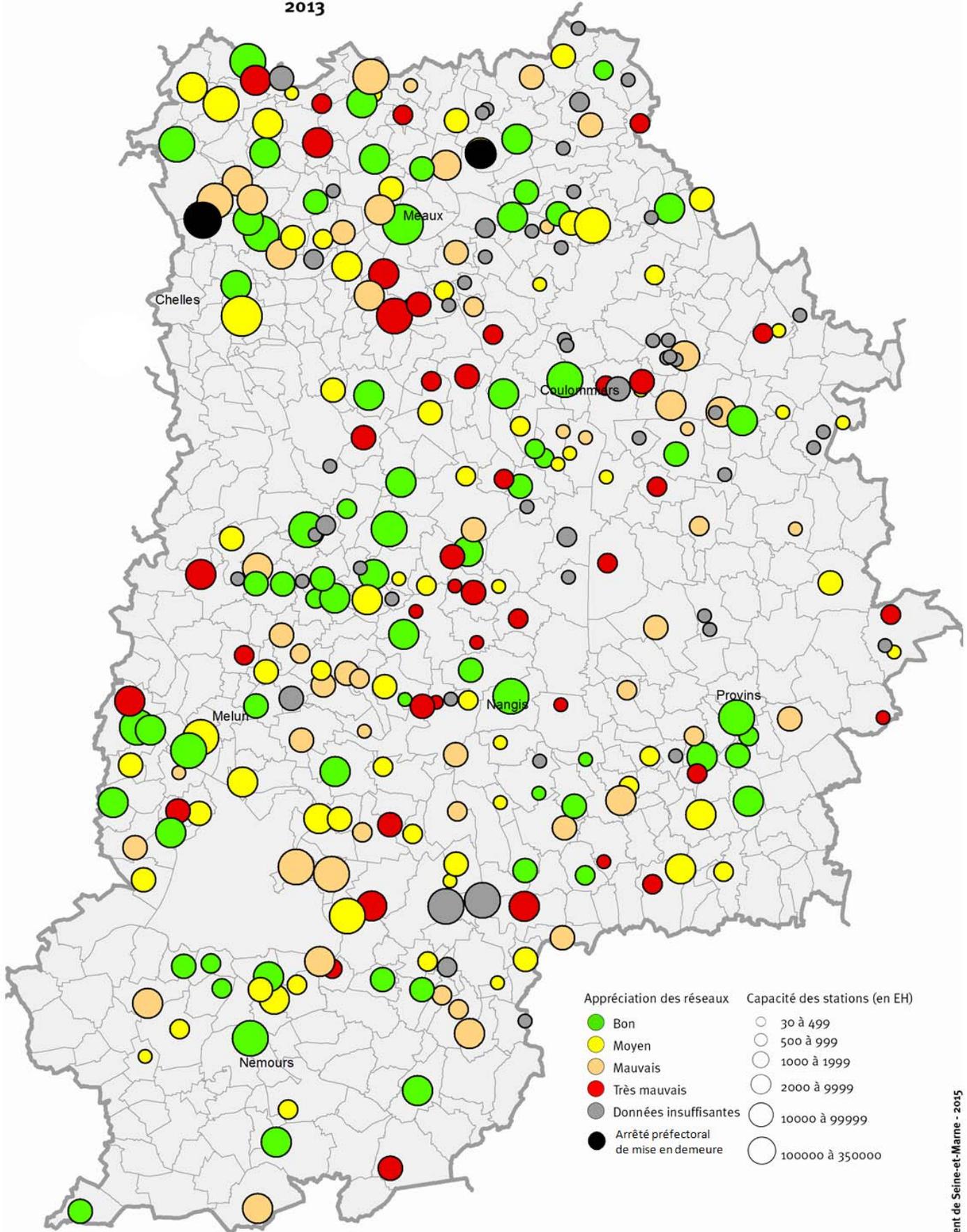


Schéma départemental d'assainissement Assainissement collectif / Appréciation du fonctionnement des réseaux

2013

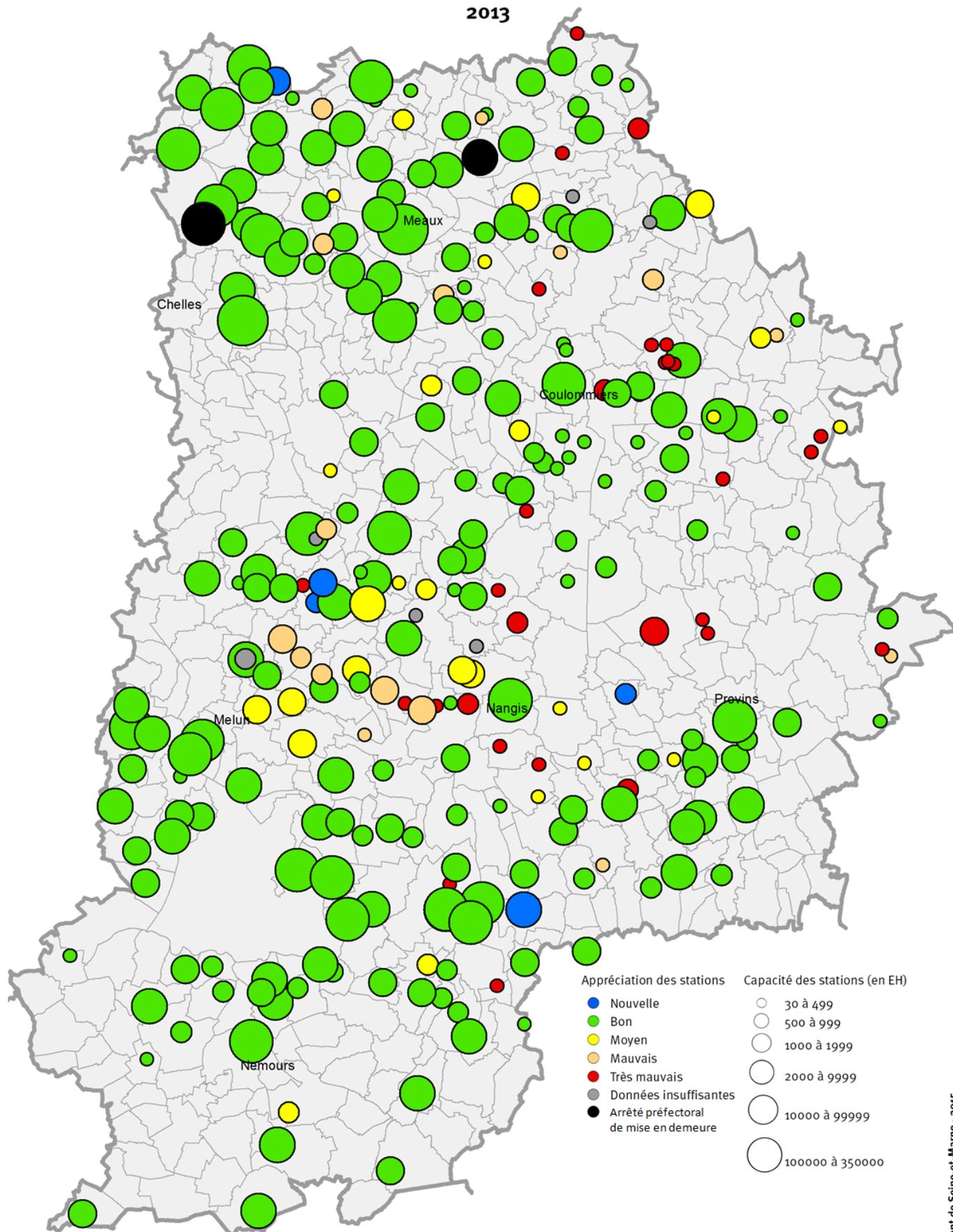


Appréciation des réseaux	Capacité des stations (en EH)
● Bon	 30 à 499
● Moyen	 500 à 999
● Mauvais	 1000 à 1999
● Très mauvais	 2000 à 9999
● Données insuffisantes	 10000 à 99999
● Arrêté préfectoral de mise en demeure	 100000 à 350000

Cartographie : Département de Seine-et-Marne - DEE - Laurent HURAUX - 20/03/2015
Sources : Département de Seine-et-Marne - SIG - DEE



2013



Cartographie : Département de Seine-et-Marne - SDCIG - C.Dordonnat - mars 2015
Sources : Département de Seine-et-Marne - SIG - DEE



Axe 2 RECONQUERIR LA QUALITE DE LA RESSOURCE EN EAU

Plan Départemental
de l'Eau 2012-2016

Fiche Action 4 Réduire les pollutions liées aux industries

Bilan 2014

Principaux acteurs concernés : CCI / DRIEE UT / DDT / CG / AESN / Région IdF / Collectivités / AQUI'Brie / animateurs SAGE – contrats / AFINEGE

Zone d'action : Ensemble du département

Intitulé et description détaillée de l'action

- Diminuer les risques de pollution chronique et accidentelle des milieux aquatiques.
- Réduire les rejets de substances dangereuses en agissant à la source, par traitement des rejets et élimination des déchets, en maîtrisant les rejets d'eaux de ruissellement.

Enjeux autour de l'action

- Atteinte du bon état quantitatif et qualitatif des masses d'eau. Objectifs DCE retranscrit par le SDAGE, plus particulièrement dans les orientations :
 - 1 : réduction des apports de matières polluantes dans les milieux
 - 6 : identifier sources et parts respectives des émetteurs et améliorer connaissances des substances dangereuses
 - 8 : promouvoir actions à la source de réduction ou de suppression de substances dangereuses
 - 9 : actions palliatives de réduction en cas d'impossibilité d'action à la source
 - 11 : limiter les risques microbiologiques d'origine industrielle
 - 21 : réduire l'incidence de l'extraction des granulats
 - 28 : inciter au bon usage de l'eau

Objectifs des actions / Effets attendus

- Prescriptions réglementaires imposées aux installations classées (ICPE)
- Identification et traitement des rejets à fort impact sur le milieu
- Régularisation des autorisations de raccordement aux systèmes d'assainissement public
- Diagnostic de pollution, conseils techniques et financiers pour l'équipement, l'amélioration de traitement, voire la suppression des rejets des industries
- Actions collectives de maîtrise des consommations et de réduction des pollutions pour certaines branches d'activités et les zones d'activités économiques (ZAE) prioritaires (dont l'impact potentiel sur le milieu est jugé prioritaire)

Suivi des indicateurs

Action collective ZAE prioritaires (50 ZAE identifiées)

Industrie		2011	2012	2013	2014	2015	2016
Collectivités ayant engagé une action groupée sur les ZAE prioritaires	Nbre			1 ^[1]	3 ^[1]		
Entreprises des ZAE prioritaires présentes aux réunions d'information	Nbre				-		
Diagnostics réalisés sur les ZAE prioritaires	Nbre			15	109		
Pour ces entreprises diagnostiquées	Arrêtés de branchement formalisés	Nbre			22		
	Conventions de déversement signées	Nbre			0		
	Entreprises conformes / diagnostic	Nbre			NC		
	Technologies propres aidées	Nbre			0		
	Dispositifs de (pré)traitement aidés	Nbre			0		
	Industriels au « 0 phyto »	Nbre			NC		

^[1] CA Marne-et-Chantereine, CA Melun Val de Seine, CA de Sénart (les actions sur la CA Melun Val de Seine et la CA de Sénart ont été initiées en 2014)

NC (non connu)

Approche individuelle liste unique d'industriels (sites PTAP)

Industrie		2011	2012	2013	2014	2015	2016
Entreprises de la liste n'ayant pas engagé d'action/ NC majeure (rouge)	Nbre	-	-	15	NC		
Entreprises de la liste ayant initié un plan d'actions/NC majeure (orange)	Nbre	-	-	3	3 ^[2]		
Entreprises de la liste ayant levé leur NC majeure/NC majeure (vert)	Nbre	-	-	0	0		
Entreprises ayant engagé des actions en terme d'économies d'eau	Nbre	-	-	2 ^[1]	1 ^[3]		
Part de l'eau consommée par les industriels en Seine-et-Marne	%	-	8,5				
Pour ces entreprises ayant levé leur NC majeure	Technologies propres aidées	Nbre	-	-	1 ^[4]		
	Arrêtés d'autorisation de déversement	Nbre	-	-	-		
	Dispositifs de (pré)traitement aidés	Nbre	-	-	-	1 ^[4]	

REVETECH (suppression de tout rejet sur site dont les substances dangereuses, avec la mise en place d'un évaporateur sous vide à l'aval du dispositif physico-chimique)

CHROM IMPEC (fonctionnement en circuit fermé et plus de rejet d'effluents liés à son process)

STEN (raccordement à une STEP)

^[3] TOTAL RAFFINAGE

^[4] REVETECH

Actions mises en place ou projetées en 2014 pour les 18 entreprises prioritaires : Cette liste s'appuie sur les résultats RSDE (entreprises devant réaliser une étude technico-économique et/ou un programme d'actions) et la liste des industriels ayant un impact sur la qualité des masses d'eau (PTAP):

ENTREPRISES	ETAT D'AVANCEMENT
ARJOWIGGINS SECURITY SAS	L'établissement a modifié son procédé afin de réduire ses rejets en azote et phosphore ce qui a permis de supprimer ces impacts au niveau des flux réels rejetés.
ARMABESSAIRE ET COMPAGNIE	L'industriel doit gérer une problématique de rejets de substances dangereuses contenues dans les eaux pluviales vers un milieu sensible. Pour cela, il réalise des campagnes d'analyses pour mieux connaître la qualité de ses rejets et élabore un plan d'actions.
BOREALIS	Une réflexion est engagée sur la réalisation d'études relatives: <ul style="list-style-type: none"> o au traitement des MES par décantation o à l'optimisation de la collecte des eaux sanitaires o au traitement des condensats du réacteur NASC KSA o
BRENNTAG	Des dépassements sur certains paramètres ont été observés ; cependant la situation s'améliore autant en assainissement qu'en pluvial. Ces améliorations sont à confirmer dans le temps. La solution qui consistait à remplacer leur flottateur par un décanteur a été abandonnée. Une optimisation du fonctionnement du flottateur pourrait être envisagée.
CHROM IMPEC	L'entreprise fonctionne désormais en circuit fermé et ne rejette plus d'effluents liés à son process.
CORNING	Le site comprend 3 forages pour son alimentation et pour celle de l'établissement KERAGLASS. L'établissement CORNING prélève environ 85 000m ³ /an d'eau de nappe. Des actions sont en cours pour maîtriser et réduire les consommations en eau.

GESTAMP NOURY	-
KERBIRIO	L'établissement s'est équipé de matériel d'auto surveillance pour la mise en place du suivi régulier des rejets permettant de prendre en compte les flux réels rejetés pour établir la redevance pollution AESN.
LESAFFRE	Des discussions sont en cours entre la DRIEE et l'entreprise en vue de réduire les rejets d'ammonium. La DRIEE envisage de présenter au CODERST, au cours du premier semestre 2015, un projet d'arrêté complémentaire prescrivant la réalisation d'une étude technico-économique pour réduire ces rejets. L'AESN a rencontré en juin 2014 l'entreprise et l'a conseillé pour réaliser cette étude.
REVETECH	Les travaux pour passer en rejet zéro ont été engagés. Ils seront terminés au cours du premier semestre 2015.
SILEC CABLE	-
SOCIETE D'EXPLOITATION DE SABLES ET MINERAUX,	Le site est inscrit au PTAP du fait de prélèvement très important en nappe souterraine à tension quantitative. Une réflexion pourrait être engagée sur la réalisation d'étude-diagnostic et d'actions à engager afin de diminuer les consommations d'eau.
STEN	Le raccordement à la station d'épuration de Valenton a été validé par le SIAAP et Veolia (le raccordement sera effectué après couverture d'une zone de stockage de déchets non-conformes).
TEINTURERIE DE PARIS	Le dernier contrôle inopiné a présenté un dépassement sur un paramètre mais il s'est avéré sans conséquence; cette entreprise va probablement sortir de la liste des entreprises prioritaires.
THIMEAU	L'entreprise doit gérer une problématique de rejet de nonylphénols mais le site n'est pas soumis au programme d'actions.
TOTAL RAFFINAGE	Un osmoseur a été mis en place afin de réduire les consommations d'eau : réduction de 30% des prélèvements en nappe.
VERMILION REP	Deux pollutions ont été détectées : <ul style="list-style-type: none"> o une en 2013 qui a été traitée o une autre pollution qui n'a pas eu de conséquence sur le ru. Une réflexion sur le traitement des eaux pluviales du site est en cours.
WILLIAM SAURIN	Le rapport RSDE montre la présence de nonylphénols. L'entreprise a arrêté ses tours aéroréfrigérantes (suppression de biocides et détartrants) et projette de collecter et stocker ses déchets pour méthanisation hors site.

Méthodologie

Approche collective ZAE prioritaires

- a. Evaluer les actions déjà engagées dans le domaine sur les ZAE concernées
- b. Identifier les relais et compétences assainissement pour chaque ZAE
- c. Réaliser un diagnostic assainissement des entreprises de chaque ZAE
- d. Former des lots d'entreprises en fonction de leur impact sur le milieu
- e. Informer et sensibiliser les entreprises aux problématiques de raccordement/ déversement
- f. Formaliser avec les industriels un plan d'actions de mise en conformité
- g. Assurer le suivi des actions menées

Approche individuelle liste unique

- a. Valider la liste unique d'entreprises
- b. Déterminer la non-conformité majeure (NC majeure)
- c. Evaluer l'état de conformité des entreprises / cette NC majeure
- d. Accompagner les entreprises à la formalisation d'un plan d'actions

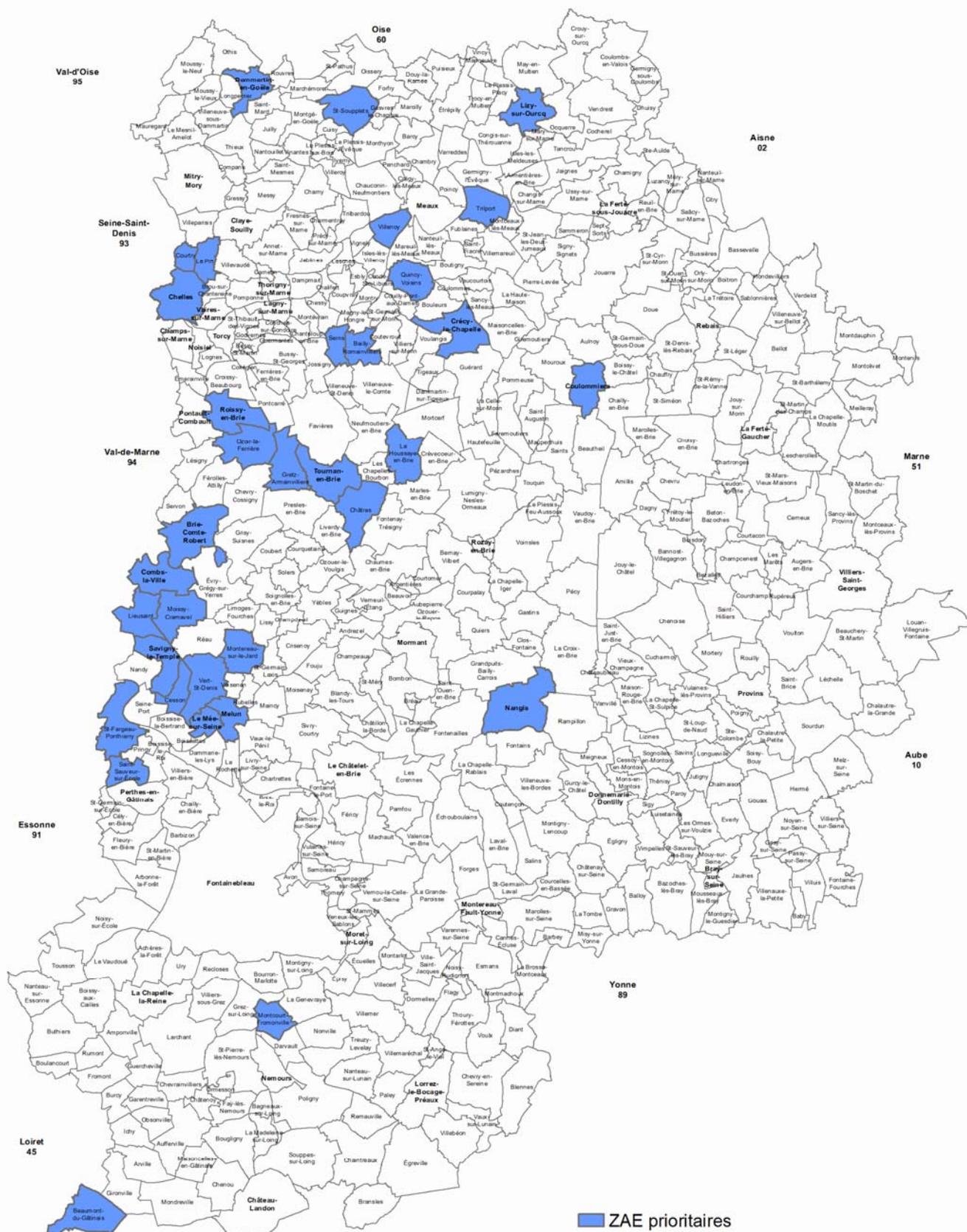
- e. Assurer le suivi des actions menées

Actions 2015

Dans le cadre du groupe de travail industrie, 4 axes principaux d'actions sont définis pour l'année 2015 :

- *Prise de contacts avec les délégataires de services d'eau et d'assainissement*
- *Partenariat de la CCI Seine-et-Marne avec les collectivités pour accompagner les entreprises à se mettre en conformité ou à développer des solutions innovantes.*
- *Démarrage de la phase opérationnelle du contrat Fosse de Melun et de la Basse Vallée de l'Yerres (sensibilisation, diagnostic, accompagnement et suivi des projets)*
- *Poursuite de l'action RSDE avec la relance des exploitants qui n'auraient pas remis les résultats de surveillance initiale ou, le cas échéant, leurs programmes d'actions ou études technico-économiques.*

Communes concernées par au moins une ZAE Prioritaire (ZAE = Zone d'Activités Economiques)



Cartographie : Département de Seine-et-Marne - 2014
Sources : Département de Seine-et-Marne - SIG -

©CG77 - 2014

Axe 2 RECONQUERIR LA QUALITE DE LA RESSOURCE EN EAU		Plan Départemental de l'Eau 2012-2016
Fiche Action 5 Développer les actions préventives en zone non agricole Vers le « zéro phyto » pour les collectivités, les gestionnaires d'infrastructure et les golfs		Bilan 2014
Principaux acteurs concernés :	CG / AQUI'Brie / Région IdF / AESN / SEME / PNR / Collectivités / RFF / SNCF / Golfs / DIRIF / APRR / SANEF /	Ensemble du département Zone d'action : AAC Grenelle et captages à enjeux privilegiés

Intitulé et description détaillée de l'action

- Réduire l'utilisation des pesticides dans le cadre de l'entretien et de la gestion des espaces publics et privés.
- Engager les différents utilisateurs de pesticides à les réduire progressivement voire à aller vers le zéro phyto via une démarche d'accompagnement adapté au public visé.

Les utilisateurs de pesticides visés sont : les collectivités, les gestionnaires des routes et des voies ferrées, les gestionnaires des bâtiments publics et les golfs.

Enjeux autour de l'action

- Protection des captages AEP : captages AEP déclassés par les paramètres pesticides essentiellement par les herbicides
- Atteinte du bon état qualitatif des masses d'eau superficielles et souterraines
- Ecophyto 2018 : objectif de réduction des pesticides à usage non agricole
- Bilan des 5 ans d'action du 1er PDE au 31/12/2011 :
 - 384 communes engagées soit 75 % des communes du département
 - une réduction des volumes de pesticides appliqués de 72 % entre le moment du diagnostic et le suivi des pratiques en 2011
 - soit 6,934 tonnes de pesticides non épandus suite à l'engagement des collectivités auprès d'AQUI'Brie et du Conseil général entre 2007 et 2011
 - 37 communes suivies au zéro phyto en 2011
 - 0 phyto atteint en 2009 par la DPR et 2 subdivisions DIRIF
 - 67% des golfs diagnostiqués sur le Champigny, 50 % des golfs diagnostiqués sur l'ensemble du département

Objectifs des actions / Effets attendus

- L'objectif essentiel de l'action vise la reconquête de la qualité de l'eau en réduisant la pollution des eaux superficielles et souterraines par les herbicides. Les autres objectifs sont :
 - Inciter au désengagement progressivement de l'utilisation des pesticides, grâce à la mise en œuvre de manière parallèle de solutions alternatives (paillage, vivaces, désherbage thermique, mécanique ou manuel, réaménagements, gestion différenciée des tontes, lutte biologique...)
 - Faire évoluer le regard et les mentalités sur la place de l'herbe spontanée, ainsi que sur une approche globale et différenciée de l'entretien des espaces publics et privés
 - Mener une action concertée sur l'entretien des talus en bordure de champs avec les agriculteurs
 - Engager les gestionnaires des bâtiments publics (Etat, collèges, lycées, université) vers le 0 phyto
 - Parvenir à développer un réel partenariat avec SNCF/RFF sur un territoire expérimental
 - Engager les gestionnaires des autoroutes
 - Elargir l'action engagée auprès des golfs à l'ensemble du département
 - Inscrire l'action dans les programmes d'actions sur AAC Grenelle et captages à enjeux
 - Mettre en œuvre un label 0 phyto pour les collectivités et les golfs

Engagement dans la réduction des produits phytosanitaires				2011	2012	2013	2014	2015	2016
Communes	Ensemble du département	engagées	nb	384	409	441	484		
		diagnostiquées	nb	371	396	418	458		
		sensibilisées - formées	nb	300	330	339	374		
		suivies	nb	255	323	358	370		
		au « zéro phyto »	nb	37	48	66	84		
	Sur les AAC Grenelle	engagées	nb	172	187	197	213		
		diagnostiquées	nb	168	179	187	200		
		sensibilisées - formées	nb	137	147	148	184		
		suivies	nb	135	152	170	173		
		au « zéro phyto »	nb	17	26	35	39		

Démarche de réduction des produits phytosanitaires			2011	2012	2013	2014	2015	2016
Volume de produits n'étant plus épandu depuis le suivi (cumulé)	AQUI	litre	4565	5251	5127	5473		
	CG	litre	3150	3718	4817	5305		
	Total	litre	7715	8969	9944	10 778		
Réduction des volumes de produits épandus par les communes suivies	AQUI	%	79	82	77	75		
	CG	%	63	60	69	71		
	Total	%	72	72	73	73		
Quantité de matières actives n'étant plus épandues depuis suivi (cumulée)	AQUI	Kg	1503	1710	1704	1898		
	CG	Kg	962	1175	1549	1752		
	Total	kg	2465	2885	3253	3650		
Réduction des quantités de produits épandus par les communes suivies	AQUI	%	79	81	76	77		
	CG	%	61	58	68	70		
	Total	%	71	70	72	74		
Communes ne traitant plus chimiquement la voirie	AQUI	nb	59	68	65	87		
	CG	nb	45	74	77	91		
	Total	nb	104	142	142	178		
Communes pratiquant le désherbage thermique	AQUI	nb	61	65	77	78		
	CG	nb	46	64	73	76		
	Total	nb	107	129	150	154		
Communes utilisant du matériel de désherbage alternatif (autre que thermique)	AQUI	nb	-	131	142	152		
	CG	nb	-	179	196	205		
	Total	nb	-	310	338	357		
Communes engagées auprès de SEME ou du PNR dans une démarche de gestion différenciée	AQUI	nb	12	13	10	8		
	CG	nb	21	25	25	24		
	Total	nb	33	38	35	32		

Méthodologie

Origine des données pour le Champigny : territoire seine et marnais de la nappe du Champigny (200 communes)

- Période : analyse des pratiques recueillies entre 2003 et 2014
- Source des pratiques état initial : diagnostic des pratiques réalisé par AQUI' Brie
- Source des pratiques état final : dernier suivi des pratiques réalisé par AQUI' Brie

Origine des données pour CG77/SEPAP hors nappe du Champigny (314 communes)

- Période : analyse des pratiques recueillies entre 2007 et 2014
- Source des pratiques / état initial : diagnostic des pratiques réalisé par le Service de l'Eau Potable et des Actions Préventives (SEPAP)
- Source des pratiques / état final : dernier suivi des pratiques réalisé par le Service de l'Eau Potable et des Actions Préventives (SEPAP)

Origine des données pour l'ensemble du département : (514 communes)

- Période : analyse des pratiques recueillies entre 2003 et 2014
- Source des pratiques / état initial : diagnostic des pratiques réalisé par AQUI'Brie et le Service de l'Eau Potable et des Actions Préventives (SEPAP)
- Source des pratiques / état final : dernier suivi des pratiques réalisé par AQUI'Brie et le Service de l'Eau Potable et des Actions Préventives (SEPAP)

Origine des données pour l'engagement des communes auprès de SEME et du PNR

- Période : engagement des communes entre 2009 et 2013
- Source : Seine-et-Marne Environnement et Parc Naturel Régional du Gâtinais Français

Un calcul est effectué sur les mêmes communes formées et suivies. Les indicateurs sont calculés selon les données recueillies lors du diagnostic et comparées à celles récupérées lors du dernier suivi.

- Volume de produit n'étant plus épandu depuis le suivi : différence entre le volume en litres de produit épandu au moment du diagnostic et le volume épandu au moment du suivi (cumulé pour l'ensemble des communes suivies)
- Réduction des volumes de produits épandus par les communes suivies : ratio entre le volume de produit n'étant plus épandu après suivi cumulé et le volume de produit cumulé épandu par les communes suivies au moment du diagnostic
- Quantité de matières actives n'étant plus épandues depuis suivi : différence entre la quantité de matière active épandue au moment du diagnostic et la quantité épandue au moment du suivi (cumulé pour l'ensemble des communes suivies). La quantité de matière active est calculée en fonction de la composition du produit : concentration en matière active en g/l X volume utilisé en l.
- Réduction des quantités de matières actives épandues par les communes suivies : ratio entre quantité de matières actives n'étant plus épandues depuis suivi cumulée et la quantité de matières actives épandues par les communes suivies au moment du diagnostic
- Communes ne traitant plus chimiquement leur voirie (en %) : nombre de communes ne traitant plus cet espace parmi les communes suivies
- Communes pratiquant le désherbage thermique : nombre de communes, parmi les communes suivies, qui pratiquent le désherbage thermique
- Communes utilisant du matériel de désherbage alternatif (autre que thermique) : nombre de communes, parmi les communes suivies, qui utilisent un matériel de désherbage alternatif autre que thermique (balayage mécanique, brosse désherbeuse, débroussailluse, matériel de travail du sol)
- Communes engagées auprès de SEME ou du PNR dans une démarche de gestion écologique : nombre de communes où SEME est intervenue dans le domaine de la gestion différenciée + nombre de communes s'étant engagées dans la Charte de Gestion Ecologique des Espaces Communaux avec le Parc Naturel Régional du Gâtinais Français

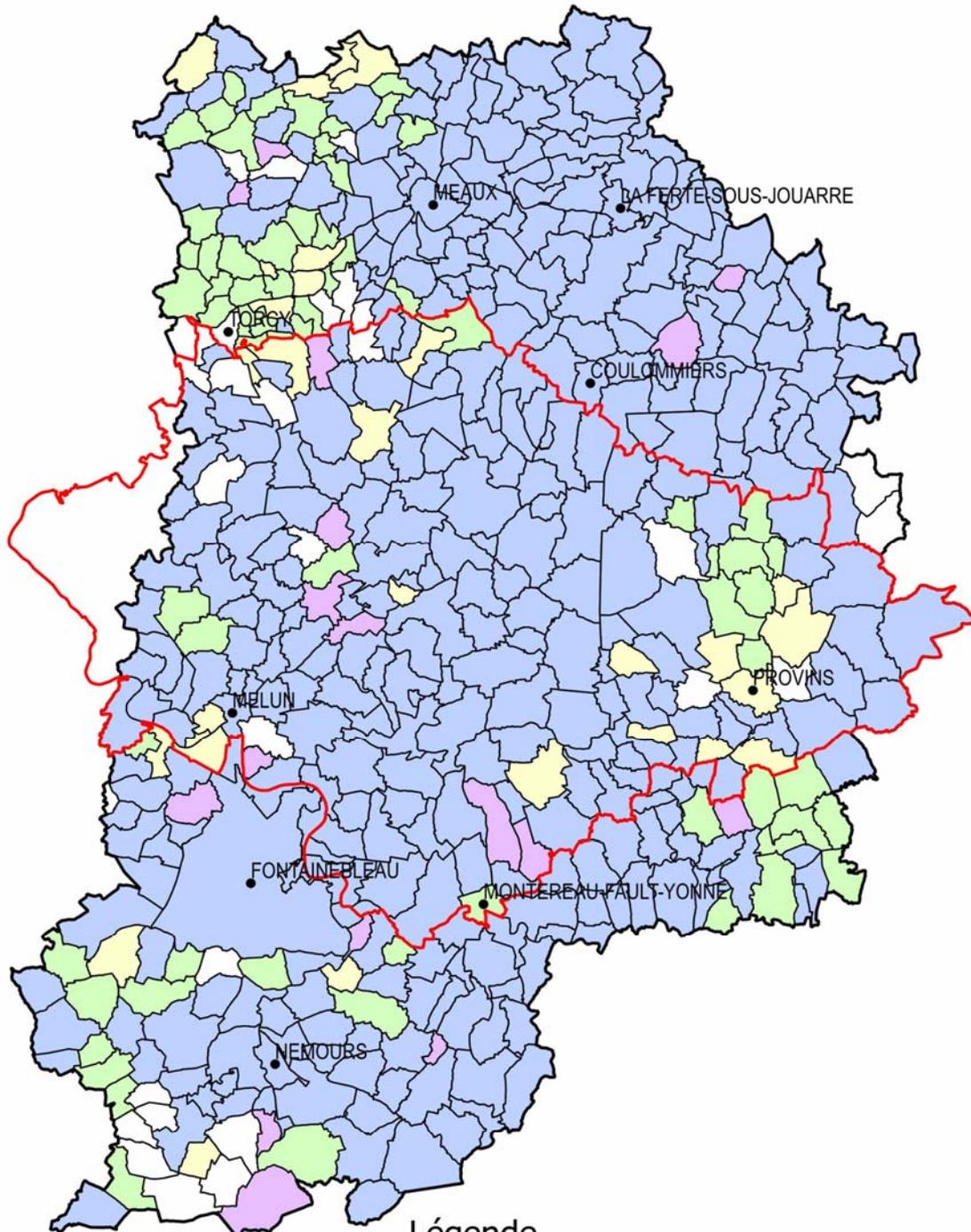
Actions 2015

- Poursuite des actions en cours

Cartographie

- Concernant la carte quantité / surface de voirie + cimetière : du fait qu'une réduction importante n'est pas toujours synonyme de bonnes pratiques (même si c'est la marque d'un effort d'amélioration de celles-ci) et afin de mieux évaluer les pratiques des communes, la quantité de matière active utilisée a été ramenée à la surface urbanisée de la commune. Ainsi on peut estimer si les quantités utilisées sont importantes vis à vis des surfaces à traiter, et donc la marge de progression des communes.

**Communes de Seine-et-Marne engagées
dans une démarche de réduction des herbicides
au 31/12/2014**



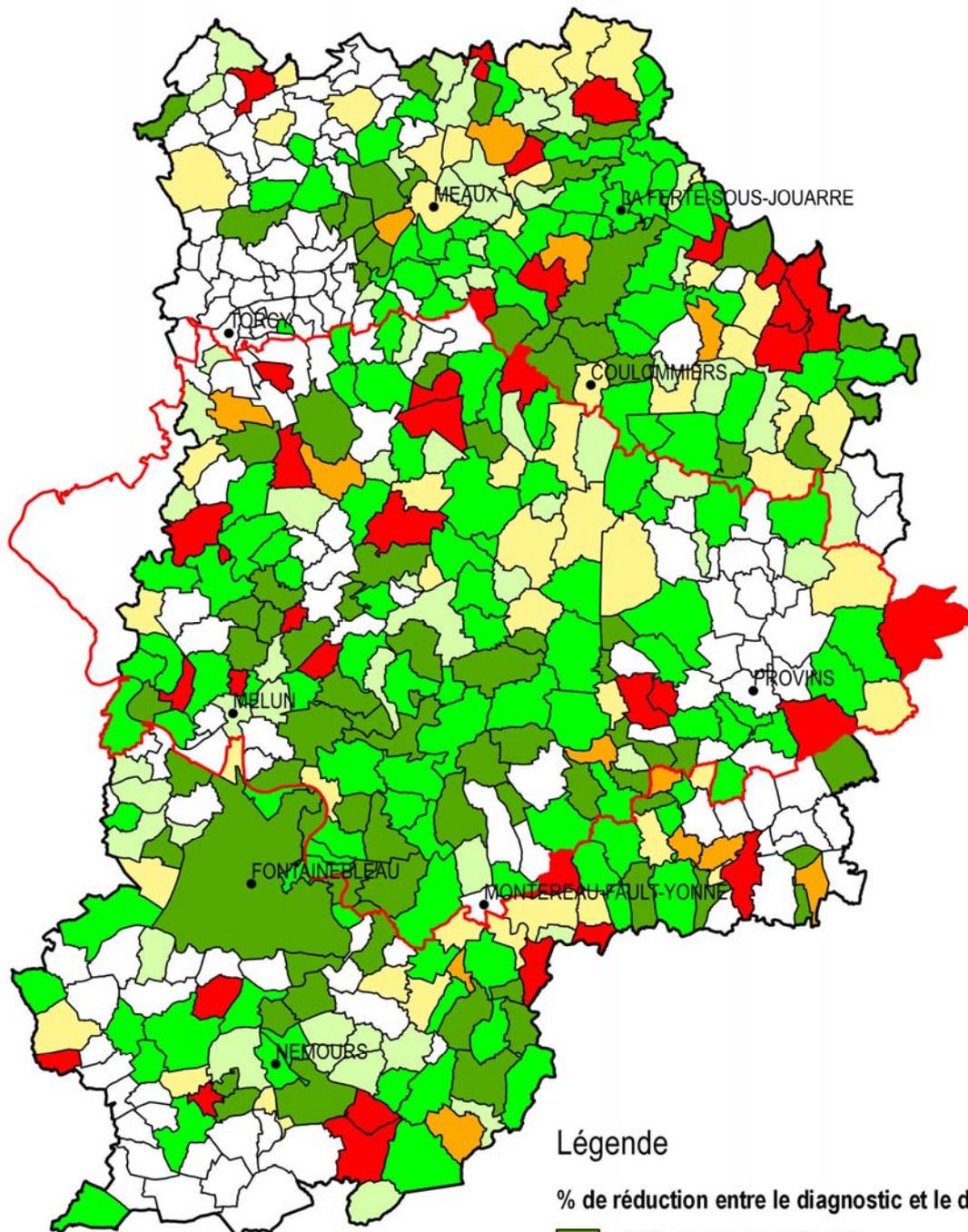
SIG AQUi' BRIE
Mars 2015
source : Fond IAU IDF
Données AQUi' Brie & CG77/SDE



Légende

- communes non engagées (n=30)
- communes seulement engagées (n=29)
- communes seulement diagnostiquées (n=68)
- communes diagnostiquées et formées (n=17)
- communes diagnostiquées formées et suivies (n=370)
- Limites du territoire d'AQUi' Brie

**Diminution de l'utilisation des produits phytosanitaires
(en quantité de matières actives)
des communes engagées**



Légende

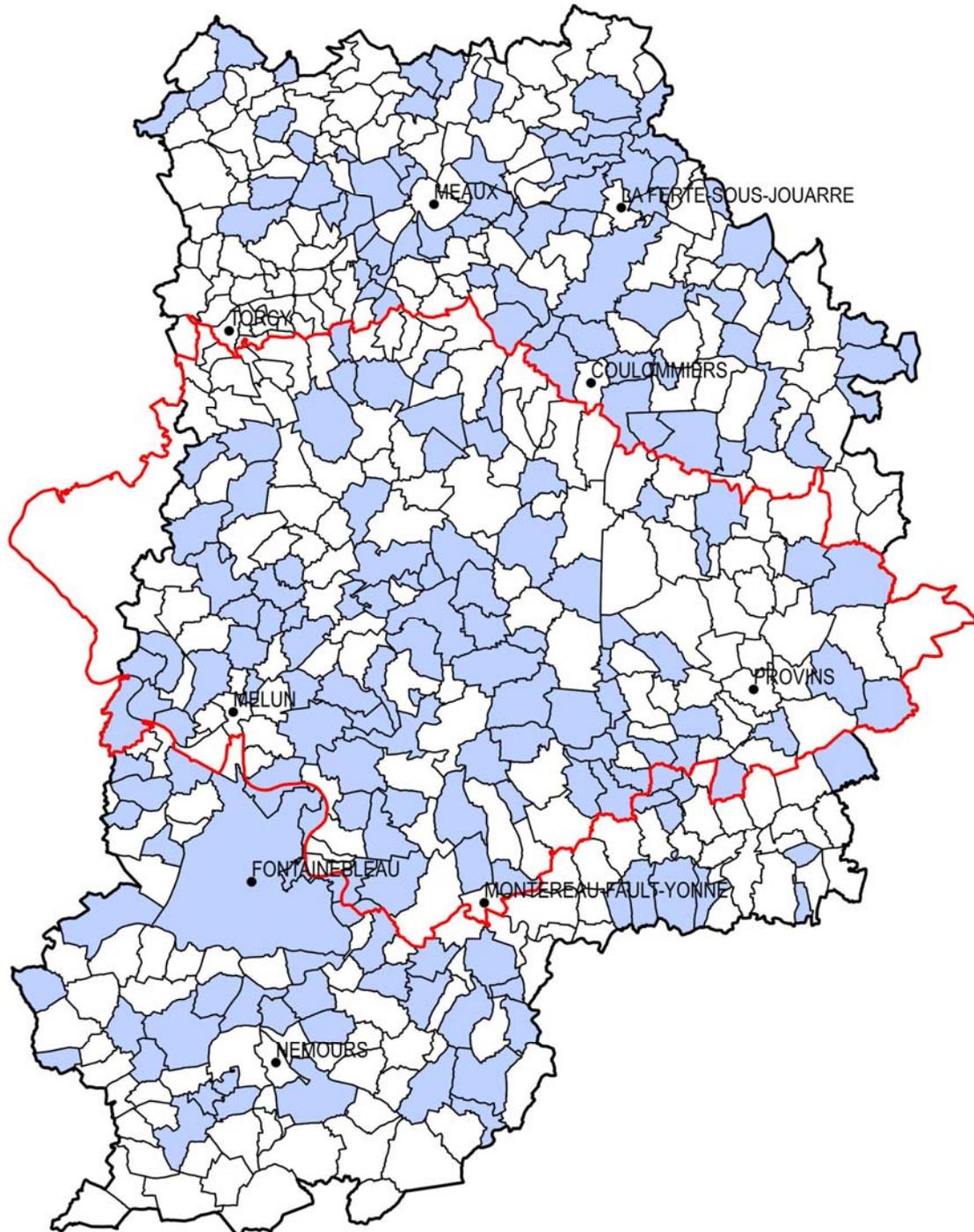
% de réduction entre le diagnostic et le dernier suivi

- 100% communes au 0 phyto
- entre 75 et 100% de réduction
- entre 50 et 75%
- entre 25 et 50%
- entre 0 et 25%
- absence de réduction
- Limites du territoire d'AQUiBrie

SIG AQUiBRIE
Mars 2015
source : Fond IAU IDF
Données AQUiBrie & CG77/SDE



Communes de Seine-et-Marne au 0 phyto sur voirie



SIGAQUI' BRIE
Mars 2015
source : Fond IAU IDF
Données AQUi' Brie & CG77/SDE

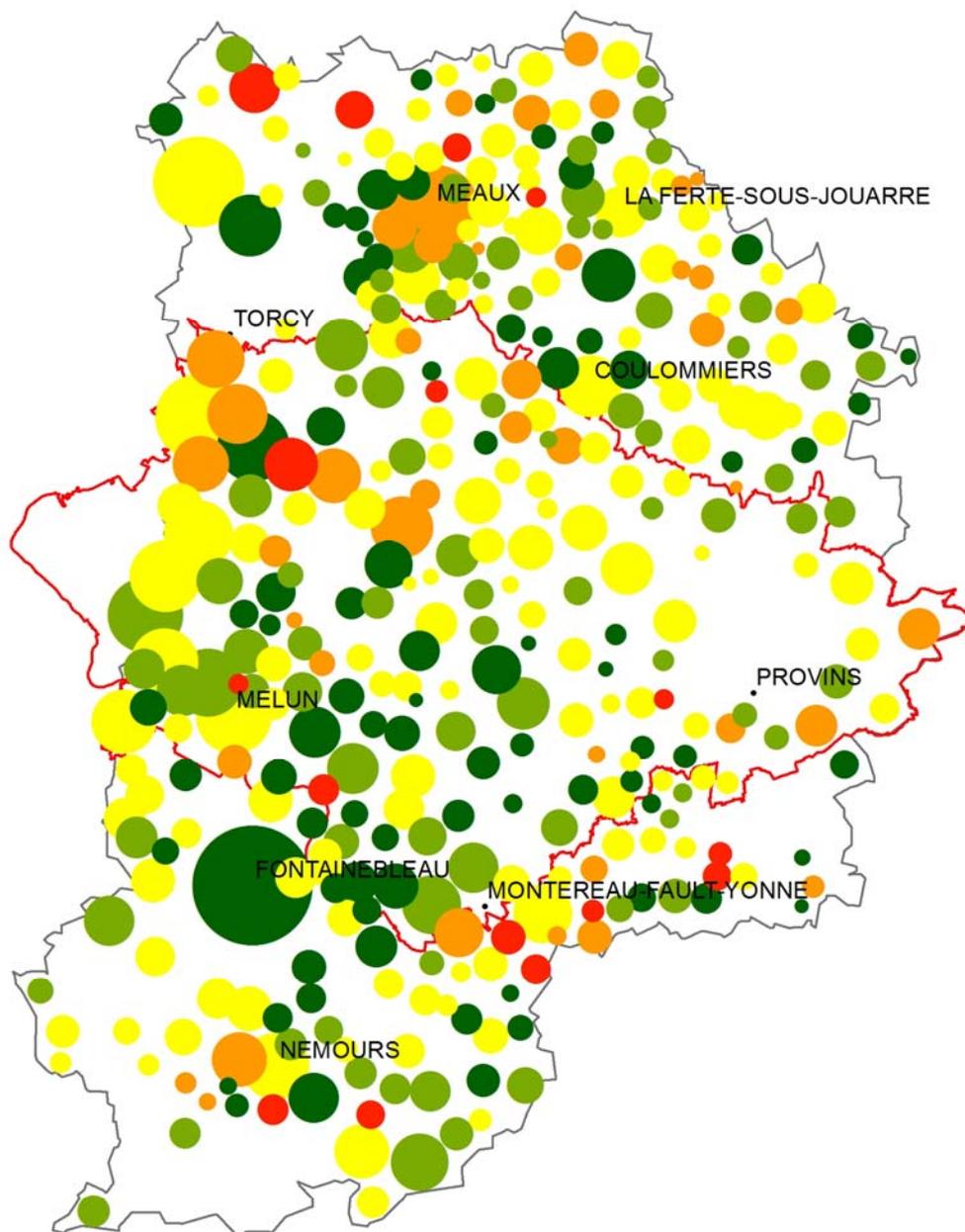


Légende

- communes au 0 phyto sur voirie (n=207)
- Limites du territoire d'AQUI' Brie

Quantité de pesticides utilisée par an

pondérée à la surface de cimetière et de voirie présente sur la commune
(en g / 100m² / an)



Légende

SIG AQUi' BRIE
Mars 2015

sources : Fond IAU IDF
données AQUi' Brie & CG77/SDE

0 10 20 Km



Axe 2 RECONQUERIR LA QUALITE DE LA RESSOURCE EN EAU		Plan Départemental de l'Eau 2012-2016
Fiche Action 6 Développer les actions préventives en zone non agricole Vers une réduction des pesticides par le grand public		Bilan 2014
Principaux acteurs concernés :	CG / AQUI'Brie / Région IdF / AESN / SEME / PNR / associations / Collectivités	Ensemble du département Zone d'action : AAC Grenelle et captages à enjeux privilégiés

Intitulé et description détaillée de l'action

- Réduire l'utilisation des pesticides par les particuliers
- Engager les particuliers progressivement vers la réduction des pesticides via le développement de supports/vecteurs d'information/sensibilisation du grand public, une action auprès des jardiniers amateurs

Enjeux autour de l'action

- Atteinte du bon état des masses d'eau superficielles et souterraines
- Ecophyto 2018
- Protection des captages AEP : nombreux captages AEP déclassés par les paramètres pesticides
- Bilan du 1er PDE au 31/12/2009 :
 - Développement de l'observatoire de l'eau et du site internet « rubrique particuliers » du CG
 - Mise à disposition des collectivités d'une exposition itinérante accompagnée de livrets de sensibilisation
 - Développement d'articles pour insertion dans les bulletins municipaux

Objectifs des actions / Effets attendus

- L'objectif essentiel de l'action menée auprès du grand public vise la reconquête de la qualité de l'eau en réduisant la pollution des eaux superficielles et souterraines par les pesticides. Les autres objectifs sont :
 - faire évoluer le regard et les mentalités sur la place de l'herbe dans les espaces publics et privés ainsi que sur une approche globale et différenciée de l'entretien de son jardin et son potager
 - inscrire l'action dans les programmes d'actions sur AAC Grenelle et captages à enjeux
 - faire passer l'idée que « les pesticides c'est pas automatique »

Suivi des indicateurs

Actions auprès du Grand public		2011	2012	2013	2014	2015	2016
Communes et collectivités ayant réservé les expositions d'AQUI'Brie, du Conseil général et de SEME	nb	-	11	11	19		
Nombre cumulé de jours d'emprunt des expositions par les communes	nb	-	101	107	85		
Nombre cumulé de jours d'emprunt des expositions par d'autres organismes, à destination du grand public	nb	-	136	69	181		
Réunions de sensibilisation sur le jardinage au naturel ou la gestion différenciée/écologique	jrs	-	16	10,5	12		
Participants aux réunions sensibilisation jardinage au naturel sur le jardinage naturel ou la gestion différenciée/écologique	nb	-	1041	1064	995		
Supports et articles de sensibilisation mis à disposition	nb	-	15	15	16		
Visiteurs sur les pages « écogestes et jardinage » du site de l'eau du Département : consultations uniques	nb	-	6929	7290	10836		
Visites sur les pages « écogestes et jardinage » du site de l'eau du Conseil général : consultations uniques : pages vues	nb	-	9373	9480	13245		
Lauréats du Trophée « ZERO PHYT'Eau » - cumulé	nb	-	-	13	26		

Origine des données

- Période : année 2014
- Source des données : association AQUI'Brie, Seine-et-Marne Environnement (SEME), Service de L'eau Potable et des Actions Préventives du Département (SEPAP)
- Communes et collectivités ayant réservé les expositions d'AQUI'Brie, du Département et de SEME : nombre de communes et collectivités ayant emprunté une exposition sur la réduction des pesticides, l'acceptation de la végétation spontanée, et/ou le jardinage écologique auprès d'AQUI'Brie du Département ou de Seine-et-Marne Environnement
- Nombre cumulé de jours d'emprunt des expositions par les collectivités : somme du nombre de jours d'emprunt pour l'ensemble des expositions (AQUI'Brie, Département, SEME) par des collectivités, y compris le Département
- Nombre cumulé de jours d'emprunt des expositions par d'autres organismes, à destination du grand public somme du nombre de jour d'emprunt pour l'ensemble des expositions (AQUI'Brie, Département, SEME) par d'autres organismes : associations, collèges, exposition par AQUI'Brie ou SEME lors d'événements...
- Réunions de sensibilisation sur le jardinage naturel ou la gestion différenciée: nombre cumulé de jours de sensibilisation sur le jardinage au naturel ou la gestion différenciée organisés par SEME, le SEPAP, AQUI'Brie et le PNR du Gâtinais Français en 2014.
- Participants aux réunions sensibilisation jardinage naturel sur le jardinage naturel ou la gestion différenciée : nombre cumulé de participants aux réunions de sensibilisation sur le jardinage au naturel ou la gestion différenciée organisés en 2014 par SEME, le SEPAP, AQUI'Brie et le PNR.
- Supports et articles de sensibilisation : nombre cumulé de supports de communication différents proposés par le Département, AQUI'Brie, et SEME (modèles d'articles pouvant être diffusés par les collectivités, expositions, plaquettes, campagne de communication...)
- Visiteurs sur les pages « ecogestes et jardinage » du site de l'eau du Département : consultations uniques : nombre cumulé de consultations uniques en 2013 sur l'ensemble des pages de cette rubrique du site internet <http://eau.seine-et-marne.fr>
- Visites sur les pages « ecogestes et jardinage » du site de l'eau du Conseil général : consultations uniques : pages vues : nombre cumulé de visites en 2013 sur l'ensemble des pages de cette rubrique du site internet <http://eau.seine-et-marne.fr>
- Lauréats du Trophée « ZERO PHYT'Eau » : nombre de communes lauréates du trophée « ZERO PHYT'Eau »

Actions 2015

- Poursuite des actions mises en place.
- 3^{ème} édition du Trophée « ZERO PHYT'Eau »

Axe 2 RECONQUERIR LA QUALITE DE LA RESSOURCE EN EAU		Plan Départemental de l'Eau 2012-2016
Fiche Action 7 Développer les actions préventives en zone agricole		Bilan 2014
Principaux acteurs concernés :	CA77 / DDT / Région / CG / AESN / DRIAFF / Producteurs d'eau / Eau de Paris / AQUI'Brie / animateurs SAGE	Zone d'action : Ensemble du département Territoires prioritaires et AAC Grenelle privilégiés

Intitulé et description détaillée de l'action

- Faire évoluer les pratiques agricoles des agriculteurs par une action de masse afin de réduire l'impact sur l'environnement et améliorer ainsi la qualité de l'eau. L'objectif est la réduction d'usage des intrants agricoles en favorisant une évolution des pratiques et des systèmes de production tout en garantissant la pérennité économique des exploitations
- Favoriser l'émergence d'actions permettant de réduire les risques de transfert des produits phytosanitaires et des fertilisants au travers d'aménagements parcellaires.
- Mettre en œuvre les actions visant à limiter, voire supprimer, les pollutions ponctuelles et accidentelles liées à l'activité agricole.

Enjeux autour de l'action

- Reconquête de la qualité des milieux superficiels et souterrains qui sont majoritairement déclassés par les paramètres pesticides et essentiellement les herbicides. Certains secteurs sont également fortement touchés par des concentrations en nitrates dépassant ou menaçant de dépasser les limites maximales vis-à-vis de l'alimentation en eau potable :
 - retour au bon état des masses d'eau dans des délais courts pour certaines (2015) obligeant à une évolution en profondeur et à grande échelle des pratiques culturales
 - respecter les engagements pris dans le cadre du Grenelle de l'Environnement et du Plan Ecophyto 2018, à savoir la réduction de 50 % des pesticides si possible ;
 - s'appuyer sur les résultats obtenus ainsi que les outils mis en place dans le cadre du Bilan du 1er PDE :
 - o mise en place du Conseil environnemental 77
 - o réalisation d'un panel important de DAEG, (animation et conseil technique), pour permettre sur des territoires élargis d'avoir un engagement de masse des agriculteurs.
- Les actions agricoles se dérouleront en 2 temps, de 2012 à 2013 sur les bases du PDRH et de la PAC actuels puis dès 2014, en lien avec la réforme de la PAC, sur de nouvelles bases qui devront faire l'objet de discussions au cours des 2 premières années du plan.

Objectifs des actions / Effets attendus

- L'objectif essentiel de l'action vise la reconquête de la qualité de l'eau en réduisant la pollution des eaux souterraines et superficielles essentiellement au niveau des herbicides mais également plus largement au niveau des pesticides sans oublier les nitrates sur certains territoires. En s'appuyant sur la méthodologie développée au cours du 1er plan et afin de prendre en compte les facteurs suivants :
 - une lisibilité des actions sur un territoire donné
 - la priorisation des actions sur des zones définies comme majeures par le Grenelle de l'Environnement, à savoir les aires d'alimentation des captages (AAC) stratégiques dites Grenelle
 - les contraintes budgétaires des différents partenaires obligeant à raisonner sur la base d'enveloppes financières
- L'accompagnement technico-économique des exploitants pour la promotion de l'agriculture intégrée et de l'agriculture biologique à travers l'animation de territoire et le conseil technique – y compris en dehors des territoires prioritaires - sera le principal levier d'action collectif. L'ensemble des acteurs agricoles (coopératives, centres de gestion, conseillers privés et porteurs de projet) seront impliqués dans le cadre du Conseil environnemental 77 animé par la Chambre d'agriculture.
- Des aménagements spécifiques de l'espace, là où le risque de transfert des polluants est le plus élevé seront mis en place ou renforcés. La lutte contre les pollutions ponctuelles, notamment dans les cours de ferme, sera poursuivie. Les changements de pratiques seront appuyés par des outils d'accompagnement financiers :
 - le plan végétal pour l'environnement (PVE)
 - les mesures agro-environnementales (MAE)

- Afin de faciliter leur mise en œuvre dans le cadre du PDRH, un critère d'opportunité sera intégré dans le cahier des charges MAE eau afin de caler au mieux les mesures en fonction de la situation de chacune des exploitations et de l'urgence de l'action vis-à-vis de la reconquête de la qualité des milieux. L'objectif, dans un contexte budgétaire assez contraint, est de rechercher l'efficacité de chacune des actions afin de les rendre les plus cohérentes possibles.

Suivi des indicateurs

Connaissance des exploitations	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre d'exploitations (déclaration PAC)	2401	2383	2360	2350		
SAU total	339 495	336 000	336 000	336 000		
Surface moyenne des exploitations	141,4	142,5	142,4	143		

Connaissance des exploitations			2011	2012	2013	2014	2015	2016	
DAEG collectés		2007/2010 526	nb	125	75	30	29		
			cumul	661	736	766	795		
DAEG collectés	par rapport à la SAU diagnostiquée	département	%	7%	3%	2%	2%		
		TP	%	4%	0%	0%	3%		
	par rapport aux exploitations diagnostiquées	département	%	5%	3%	1%	1%		
		TP	%	2%	0%	0%	3%		
DAEG exploités		2007/2010 461	nb	102	49	30	32		
			cumul	597	627	657	689		
DAEG exploités	par rapport à la SAU diagnostiquée	département	%	6%	3%	1%	5%		
		TP	%	4%	0%	0%	3%		
	par rapport aux exploitations diagnostiquées	département	%	4%	2%	1%	5%		
		TP	%	2%	0%	0%	3%		
Surface couverte par un DAEG			département	ha	19 044	10 722	5 972	5 786	
			TP	ha	0	355	1 400	4 137	

Agriculture biologique (1/2)			2011	2012	2013	2014	2015	2016	
Exploitations certifiées	Grandes cultures	département	nb	25	27	28	27		
			ha	2 895	2 346	2 385	2 480		
		TP	nb	3	3	5	6		
			ha	241	181	305	540		
		Maraichage	département	nb	26	30	30	32	
				ha	46	138	165	172	
	TP		nb	7	10	10	8		
			ha	79	89	85	15		
	Arboriculture, horticulture et pépinière	département	nb	7	9	14	17		
			ha	14	18	40	48		
		TP	nb	0	1	3	2		
			ha	0	1	13	0		
	Élevage et Polyculture-élevage (surface uniquement les prairies permanentes)	département	nb	13	14	14	14		
			ha	262	938	955	887		
		TP	nb	1	1	1	2		
			ha	20	20	20	113		
	Total (y compris apiculture)	département	nb	74	86	89	93		
			ha	4 036	3 447	3 546	3 587		
TP		nb	12	15	19	19			
		ha	340	291	433	668			

Animation réalisée sur le bio par la CA 77				j	350	350	460	-		
Contractualisation (1/2)					2011	2012	2013	2014	2015	2016
Aides SAB et ATABLE	Exploitations	département	nb	0	50	58	44			
		TP	nb	5	7	13	-			
	Surfaces aidées	département	ha	0	1 872	1 933	1 445			
		TP	ha	519	195	204	-			
	Part de surface potentielle de contractualisation	département	%	0 %	0,58 %	0,60 %	-			
		TP	%	1 %	0,38 %	0,40 %	-			
Montant de financement [1]	département	€	0	383 480	392 682	175 314				
	TP	€	623 896	57 386	51 149					
PVE	Désherbage mécanique	dossiers déposés	département	nb	24	17	10	5		
		dossiers financés	département	nb	24	17	10	5		
	Optimisation des apports	dossiers déposés	département	nb	55	27	17	41		
		dossiers financés	département	nb	55	27	17	41		
	Economies d'eau	dossiers déposés	département	nb	4	9	3	8		
		dossiers financés	département	nb	4	9	3	8		
	Aires de remplissage	dossiers déposés	département	nb	19	17	25	6		
		dossiers financés	département	nb	19	17	25	6		
	Aménagements agro-écologiques	dossiers déposés	département	nb	10	3	5	4		
		dossiers financés	département	nb	10	3	5	4		
	total	dossiers déposés	département	nb	91	81	75	44		
		dossiers financés	département	nb	86	80	74	43		
Montants de financement		département	€	404 808	512 401	580 326	342 979			

Contractualisation (2/2)					2011	2012	2013	2014	2015	2016
MAE Eau [2]	Phyto 4-5 (primo engagés, reconduction et extension)	exploitations engagées	nb	11	16	7	5			
		/exploitations potentielles	%	2%	3%	1%	1%			
		surface concernées	ha	948	2 064	777	540			
		/surfaces potentielles	%	2%	4%	2%	0,4%			
		Financement/an	€	919 500	317 510	147 346				
		Total des exploitations engagées en cours	ha	92	87	81	75			
		Total des surfaces engagées en cours	nb	9 751	9 457	8 792	7 408			
	Taux de réengagement (% d'exploitations)	%	-	70 %	54 %	18%				
	Phyto 14-15	exploitations engagées	nb	0	0	0	0			
		/exploitations potentielles	%	0	0	0	0			
		surface concernées	ha	0	0	0	0			
		/surfaces potentielles	%	0	0	0	0			
		Financement/an	€	0	0	0	0			
	Phyto 4-5 + Ferti 01	exploitations engagées	nb	0	2	0	0			
		/exploitations potentielles	%	0	0,3	0	0			
surface concernées		ha	0	269	0	0				
/surfaces potentielles		%	0	1	0	0				
Financement/an		€	0	98 784	0	0				
MAE Biodiversité et Natura 2000	Mesures	exploitations engagées	nb	0	11	8	13			
		/exploitations potentielles	%	0	2	2 %	2%			
		surface concernées	ha	0	61	18	80			
		/surfaces potentielles	%	0	0,1	0 %	0,1%			
	Linéaire d'éléments fixes de paysage mis en place ou	m	0	5237	2435	1 315				

		entretenus [3]							
		Financement/an	€	0	33 033	8696	11 681		

Connaissances de l'évolution des pratiques				2011	2012	2013	2014	2015	2016
Pratiques Azote [4]	Azote épandu sur blé	kg/ha		174	184	190	193		
	Excédent à la récolte blé tendre d'hiver	kg/ha		16	25	20	16		
	Reliquat entrée d'hiver (moyenne NO3 réseaux 3H)	kg/ha		74	71	49	49		
	Reliquat sortie d'hiver (moyenne NO3 77 3 H)	kg/ha		62	59	51	49		

Pratiques Phyto [5]	Réseau de fermes DEPHY Centre-Nord [6]	herbicides	IFT	1,85	2,19	2,18	-		
		hors-herbicides	IFT	2,35	2,59	2,68	-		
	Réseau de fermes DEPHY Sud [6]	herbicides	IFT	1,41	1,49	1,47	-		
		hors-herbicides	IFT	2,42	2,36	1,84	-		
	IFT issus des DAEG restitués sur l'année [7]	herbicides	IFT	1,56	1,57	1,42	1,68		
		hors-herbicides	IFT	3,05	2,84	3,04	2,79		
	IFT des exploitations en MAE Eau	herbicides	Nbre	70	80	93	75		
			IFT	1,03	1,06	1,09	1,05		
		hors-herbicides	Nbre	93	89	92	74		
			IFT	1,62	1,62	1,57	1,49		

Animation				2011	2012	2013	2014	2015	2016
Agriculteurs ayant suivi une formation PI*	département	nb		16	7	15	9		
	TP	nb		16	7	7	7		

[1] 2ème Pilier de la PAC

[2] Territoires prioritaires

[3] (bandes enherbées, haies, bosquets,...) dans le cadre du PVE et des MAE Biodiversité et Natura 2000

[4] moyenne sur le réseau des 200 parcelles suivies sur le Champigny et la Voulzie (réseau qui sera prochainement élargi dans le cadre du programme AZUR)

[5] moyennes

[6] réseau de Démonstration, Expérimentation et Production de références sur les systèmes économes en PHYtosanitaires (action du Plan Ecophyto 2018)

[7] indicateur non comparable d'une année sur l'autre car concerne des exploitations différentes.

Méthodologie et commentaires

Territoires Prioritaires

Le calcul des indicateurs sur les territoires prioritaires ne reprend que les communes concernées par les MAE Eau et les MAE Biodiversité. Depuis 2013, les territoires eau ont été élargis sur l'Yerres aux communes concernées par l'AAC des captages grenelle de la Fosse de Melun et de la basse Vallée de l'Yerres. Concernant les territoires biodiversités, cet élargissement a eu pour conséquence la disparition du territoire de la Porte de la Brie.

Agriculture biologique : (source CA77)

Les données sont issues du suivi réalisé par la Chambre d'agriculture. Elles sont précises sur les domaines grandes cultures et polyculture élevage mais restent non exhaustives sur les surfaces en arboriculture et élevage strictes.

Les informations ne permettent pas de différencier les surfaces certifiées et les surface en cours de conversion.

Le temps d'animation correspond au temps des agents de la Chambre d'agriculture de Seine-et-Marne passé sur des actions en agriculture biologique.

MAE bio : (Source DDT)

Les MAE Agriculture Biologique comprennent les mesures BIOMAINT et BIOCONV et correspondent au 2nd pilier de la PAC. Elles ne prennent pas en compte le 1^{er} pilier (SAB) et les mesures spécifiques de la Région (ATABLE).

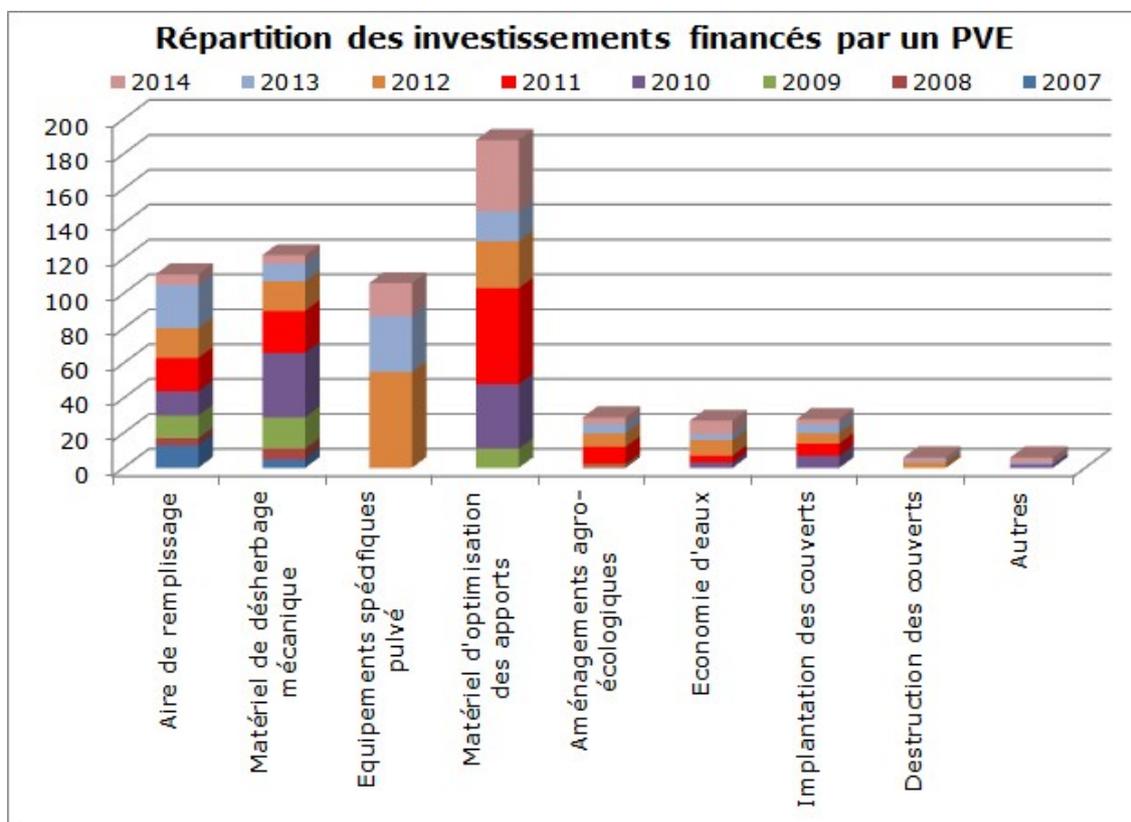
PVE : (Source DDT)

Comme les années précédentes, le nombre de dossiers PVE ainsi que les montants des investissements sont renseignés pour l'ensemble du département sans localisation des agriculteurs.

Les informations sont données par type d'investissement sans distinguer les dossiers déposés des dossiers financés. Les équipements des serres ne font pas partie des mesures financées dans le cadre du PDE.

Animation : (Source CA77)

Les formations en production intégrée sont réalisées par la Chambre d'Agriculture. Elles sont organisées dans le cadre de l'animation des territoires prioritaires mais sont également ouvertes à l'ensemble des agriculteurs.

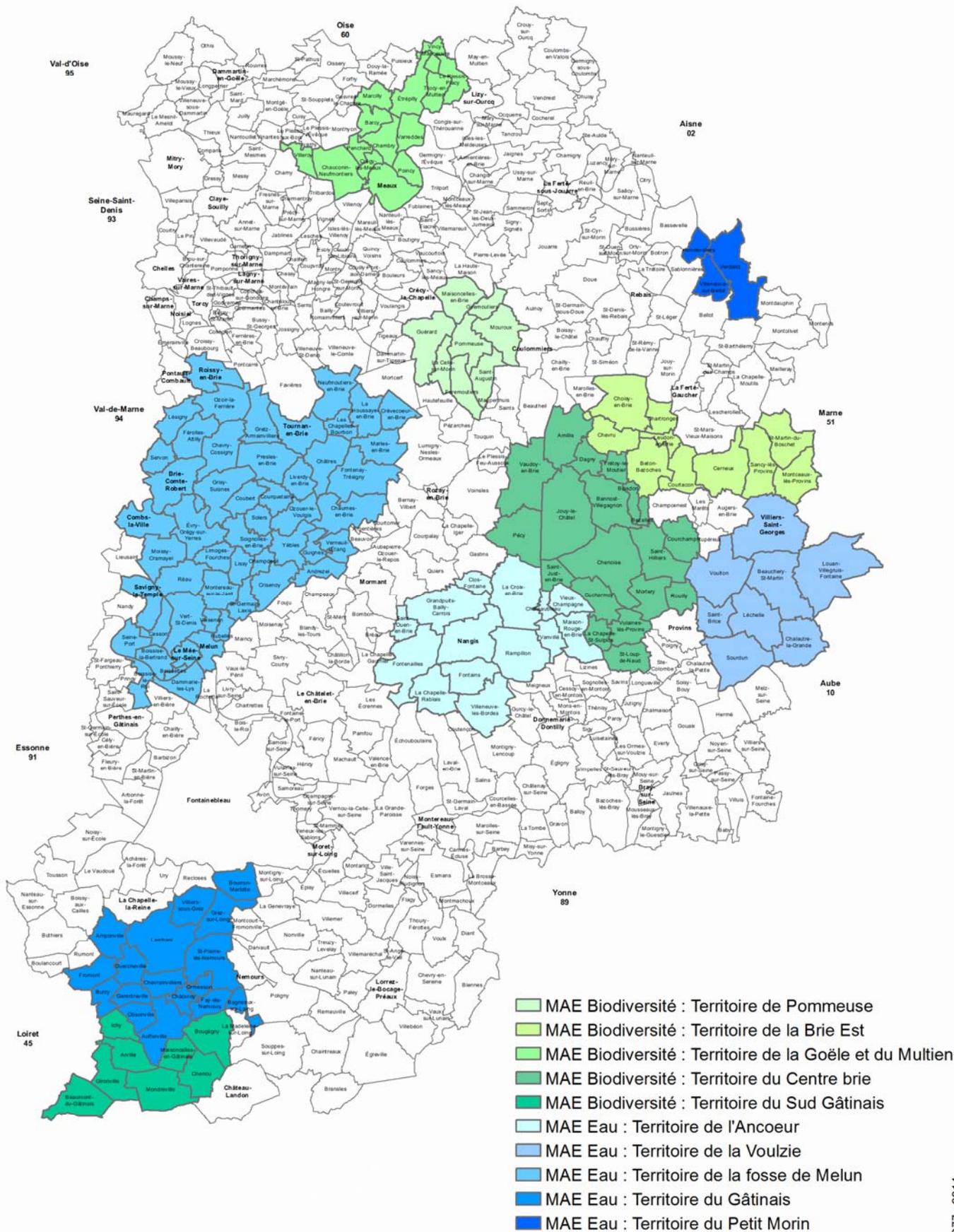


Actions 2015

- Adopter des mesures sur les MAEC cohérentes entre les aires d'alimentation des captages co-construit par l'ensemble des acteurs et validés.
- Mise en œuvre des actions sur les aires d'alimentation de captage Grenelle, ayant atteint le niveau du programme d'actions, notamment au travers d'une animation spécifique sur l'aire de la Fosse de Melun.
- Poursuivre la réalisation des DAEG sur tout le département en partenariat avec les membres du Conseil Environnemental 77 et les porteurs de projet afin d'un part, poursuivre la connaissance des pratiques agricoles et d'autre part, pour renseigner les études des pressions sur les AAC.
- Poursuivre les actions de sensibilisation et de formation à la réduction des intrants et notamment de la production intégrée au travers de réunions spécifiques et de la diffusion des *Info.pl@ine territorialisés*.
- Développer l'outil d'enregistrement des pratiques agricoles *Mes P@rcelles* afin de proposer un service complet de suivi et de conseil des pratiques culturales.
- Poursuivre les actions pour le développement de la production biologique sur l'ensemble du département avec la possibilité de renforcer les actions de sensibilisation sur les territoires prioritaires.
- Poursuivre les actions développées initialement dans le cadre d'ECO PHYTO 2018 en tenant compte de l'évolution de ce programme Ecophyto V2 notamment sur le suivi des fermes expérimentales dans le centre et le sud du département.

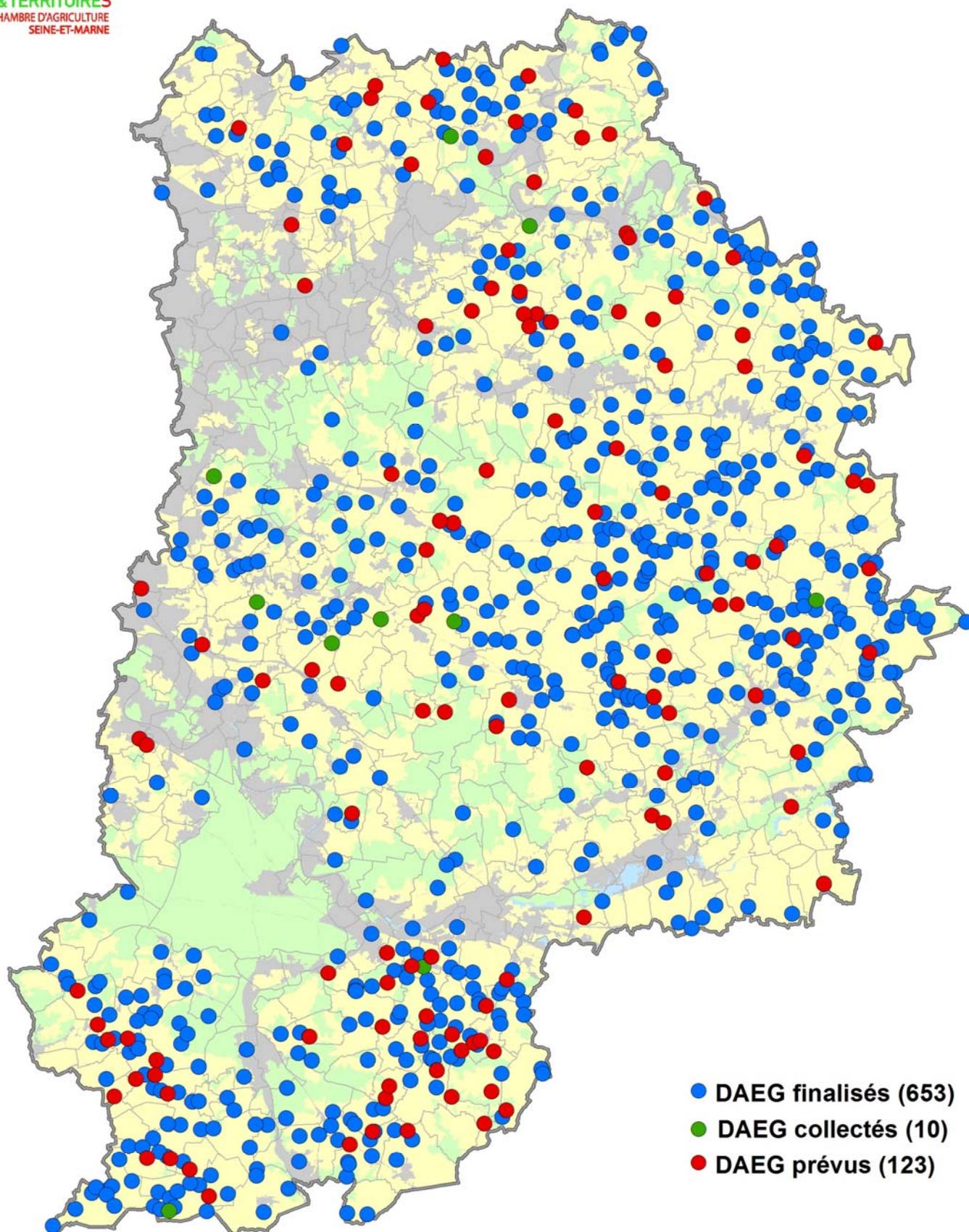
Cartographie

- Mise à jour de la réalisation des DAEG jusqu'en 2014



Cartographie : Département de Seine-et-Marne - 2014
Sources : Département de Seine-et-Marne - SIG -





Source : Pôle Agronomie et Environnement, CA77
Fond de carte : MOS 2008, communes ; IAU IdF

0 5 10 20 Km



Principaux acteurs concernés : DDT / CG77 / CR IdF / AESN / DRIEE / ONEMA / Fédération de pêche / Collectivités

Zone d'action :

Ensemble du département
Rivières classées en liste 1 et 2 immédiat
privilegiées pour la restauration
hydromorphologique

Intitulé et description détaillée de l'action

Préservation et restauration des milieux aquatiques

Enjeux autour de l'action

Le Grenelle de l'Environnement et le SDAGE ont mis en évidence la nécessité de constituer une trame verte et bleue, afin de restaurer la continuité écologique et de favoriser le maintien de corridors écologiques. Dans le même sens, l'objectif d'atteinte du bon état écologique fixé par la DCE nécessite d'entreprendre des actions pour restaurer le fonctionnement hydromorphologique des cours d'eau. Celles-ci doivent porter à la fois sur les ouvrages (pour assurer les continuités écologiques piscicoles et sédimentaires) et sur les linéaires (amélioration des écosystèmes par intervention sur la morphologie des cours d'eau)

Les rivières sont des milieux sensibles, dont le fonctionnement doit être conservé voire restauré pour les cours d'eau fortement artificialisés. La continuité écologique doit être recherchée, permettant ainsi le libre transport des sédiments et des organismes vivants le long des cours d'eau.

Objectifs des actions / Effets attendus

- Restauration hydromorphologique des cours d'eau pour répondre aux objectifs de la DCE, améliorer leur état écologique et assurer les continuités écologiques.
- Favoriser l'entretien des cours d'eau dans le respect du SDAGE
- Faciliter la structuration des syndicats de rivières à une échelle adaptée : plus de secteurs orphelins sur le département et renforcer la technicité des syndicats de rivière sur l'ensemble du département
- Faciliter une utilisation partagée de la rivière entre les différents usagers
- Assurer une base de connaissance permettant notamment un suivi de la qualité des rivières (réalisation et mise à jour des documents de gestion : SDVP / PDPG ; poursuite d'un réseau de surveillance)

Suivi des indicateurs

Entretien de cours d'eau		2011	2012	2013	2014	2015	2016
Maîtres d'ouvrages ayant réalisé un programme d'entretien	nb	30	30	24	27		
Maîtres d'ouvrages ayant réalisé au moins une opération hydromorpho ou continuité en plus de l'entretien	nb	5	9	8	7		
Linéaire de cours d'eau entretenu	km	210	190	199	150		
	%	18	16	17	14		
Linéaire de cours d'eau orphelins	km	430	430	430	426		

Restauration de cours d'eau – hydromorphologie			2011	2012	2013	2014	2015	2016
Etudes globales depuis 2007 (PDE1)			cumul	19	20	24	24	
ME ¹⁸ avec étude globale hydromorpho dont décloisonnement			nb	-	-	43	43	
Hauteur de chutes effacée	tous cours d'eau	m	1,34	1,9	1,73	7,16		
		cumul	1,34	3,24	4,97	12,13		
	cours d'eau liste 2	m	1,34	1,9	1,73	5,11		
		cumul	1,34	3,24	4,97	10,08		
Linéaire reconnecté entre des ouvrages existants ou ayant existé	tous cours d'eau	km	3,7	4,1	3,8	21,75		
		cumul	3,7	7,8	11,6	33,35		
	cours d'eau liste 2	km	3,7	4,1	3,8	13,85		
		cumul	3,7	7,8	11,6	25,45		
Opérations aidées en termes de décloisonnement	tous cours d'eau	effacements/arusement	nb	1	1	1	4	
			cumul	1	2	3	7	
		ouverture permanente de vannages	nb	7	8	2	3	
			cumul	7	15	17	20	
	solutions alternatives pour ouvrages fonctionnels	nb	1	1	0	1		
		cumul	1	2	2	3		
	cours d'eau liste 2	effacements/arusement	nb	1	1	1	4	
			cumul	1	2	3	7	
ouverture permanente de vannages		nb	5	8	2	1		
		cumul	5	13	15	16		
solutions alternatives pour ouvrages fonctionnels	nb	1	1	0	1			
	cumul	1	2	2	3			
Ouvrages encore non conformes sur cours d'eau liste 2			nb	-	-	180	101*	
Ouvrages encore non conformes sur cours d'eau liste 2 par rapport à l'arrêté préfectoral de classement			%	-	-	94,4	86 *	
Opérations aidées en termes de renaturation			nb	0	1	3	0	
			cumul	0	1	4	4	
Linéaire renaturé (1)			km	0	1,1	1,87	0	
			cumul	0	1,1	2,97	2,97	
Opérations aidées en termes de reconquête de zones d'expansion des crues			nb	0	0	2	0	
			cumul	0	0	2	2	
Superficie reconquise			ha	0	0	2,89	0	
			cumul	0	0	2,89	2,89	

* En 2014, l'ensemble des ouvrages classés en liste 2 ont fait l'objet de visites sur site afin d'organiser la coordination du lancement des démarches de restauration des continuités écologiques. Les visites ont permis de constater que les 180 ouvrages classés au Référentiels des obstacles à l'écoulement (ROE) en liste 2, correspondent en réalité à 101 complexes d'ouvrages. C'est donc cet indicateur plus proche de la réalité de terrain, qui sera utilisé pour les futurs bilans du PDE. En 2015, 14 complexes d'ouvrages sont considérés comme restaurés.

Méthodologie

(1) hors renaturation passive (auto renaturation d'un linéaire suite à la suppression d'un barrage)

La carte sur la situation des continuités écologiques dans le département, a été établie en fonction du nombre d'ouvrages observés par l'EDATER, rapporté à un linéaire de 10 km (faible densité/densité moyenne/forte densité) avec, comme variable d'ajustement, leur impact réel sur le milieu (certains ouvrages, compte-tenu de leur état ou de leur aménagement, étant d'ores et déjà franchissables). À ce titre, Seine, Marne et Yonne ont été déclassés du fait du fort impact des barrages-écluses. Cette carte montre que de nombreux cours d'eau sont concernés par cette problématique qui nuit au retour au bon état.

Actions 2015

Concernant les continuités écologiques, les propriétaires des 101 ouvrages concernés par le classement en liste 2 ont aujourd'hui tous été rencontrés et informés sur les obligations et enjeux du classement, les intérêts pour l'environnement de réaliser ces travaux, les subventions possibles et le déroulé des démarches.

En 2015 la concertation avec l'ensemble des présidents de syndicats de rivière concernés doit se poursuivre afin d'organiser la maîtrise d'ouvrage et de prioriser les actions pour éviter desancements d'études et de travaux non homogènes et non coordonnés. Cette année permettra également de lancer les premiers travaux pouvant être inscrits dans un programme d'entretien. Par ailleurs, les actions d'amélioration de l'hydromorphologie sur les cours d'eau non classés en liste 2 mais disposant d'une étude globale devront être re-lancées en priorité lorsque celles-ci n'ont pas été initiées alors que des actions pertinentes ont été identifiées. C'est le cas notamment de la Therouanne, du Grand Morin aval, du Lunain, de la Beuvronne et du ru de Balory.

Concernant l'entretien de cours d'eau, l'action sera poursuivie auprès des syndicats en améliorant d'année en année les déclarations d'intérêt général des travaux, afin qu'ils intègrent des projets en adéquation avec les enjeux qualité des rivières. La diffusion des bonnes pratiques concernant l'entretien de cours d'eau se poursuivra également auprès des agriculteurs qui ont pu bénéficier en 2014 d'une plaquette d'information spécifique élaborée à ce sujet avec les représentants de la profession agricole. Des expertises sur site sont réalisées pour fournir un conseil technique et réglementaire aux agriculteurs qui en font la demande.

Cartographie

- Qualification des continuités écologiques en Seine-et-Marne
- Classement liste 1
- Classement lesite 2

¹⁸ Masse d'Eau



classement L. 214-17 liste 1		
Source des données : DTT-77		Conception/réaliation DDT-SEPR-UMAP
Fond cartographique numérique : BD Carto® © IGN		Date : Février 2013
		Échelle : 1/500 000



classement L. 214-17 liste 2



Source des données : DTT-77
 Fond cartographique numérique : BD Carto® © IGN

Conception/réalisation DDT-SEPR-UMAP

Date : Janvier 2013

Échelle : 1/500 000

Axe 3 RECONQUERIR LA QUALITE DE LA RESSOURCE EN EAU		Plan Départemental de l'Eau 2012-2016
Fiche Action 9 Préserver les zones humides Créer la <i>Trame Verte et Bleue</i>		Bilan 2014
Principaux acteurs concernés :	DDT / CG77 / CR IdF / AESN / DRIEE / SEME / Aven Grand Voyeux / Fédération de pêche / Collectivités	Zone d'action : Ensemble du département

Intitulé et description détaillée de l'action

Préservation et restauration des zones humides

Enjeux autour de l'action

- Le Grenelle de l'Environnement et le SDAGE ont mis en évidence la nécessité de constituer une trame verte et bleue (en réalisant un schéma régional de cohérence écologique, le SRCE), afin d'améliorer la continuité écologique et de favoriser le maintien de corridors écologiques. Par ailleurs, le SDAGE recommande de mettre fin à la disparition et à la dégradation des zones humides, et de préserver, maintenir et protéger leur fonctionnalité
- Les zones humides ont fortement régressé en Ile de France; il s'agit donc de préserver les zones humides existantes et de reconquérir les zones humides dégradées, à la fois pour leur intérêt en termes de biodiversité, de régulation du régime des eaux, et d'épuration des eaux.

Objectifs des actions / Effets attendus

- Meilleure connaissance des zones humides du département et caractérisation des zones humides à enjeux
- Action coordonnée sur les zones humides pour améliorer la biodiversité et la qualité des nappes
- Préservation des zones humides à enjeu et mise en place d'une gestion adaptée
- Reconquête de zones humides dégradées
- Action cohérente et coordonnée sur les trames vertes et bleues en lien avec le SRCE

Suivi des indicateurs

Zones humides		2011	2012	2013	2014	2015	2016
Opposition à demande « loi sur l'eau » avec impact sur zone humide	Nb	-	0	0	0		
	<i>cumul</i>	-	0	0	0		
Arrêté « loi sur l'eau » avec impact sur zone humide	nb	-	5	5	3		
	<i>cumul</i>	-	5	10	13		
Surface de zone humide perdue avec arrêté « loi sur l'eau »	ha	-	128	1,68	12,1		
	<i>cumul</i>	-	128	129,7	141,8		
Surface de zone humide restaurée et/ou gérée après arrêté « loi sur l'eau »	ha	-	31	2,2	15,5		
	<i>cumul</i>	-	31	33,2	48,7		
Communes assistées par SEME ou Aven pour la révision de leur PLU	nb	-	39	50	84		
	<i>cumul</i>	-	39	89	173		
PLU adoptés, aidé par SEME et Aven et ayant adopté des zonages zone humide	nb	-	0	6	6		
	<i>cumul</i>	-	0	6	12		

Méthodologie

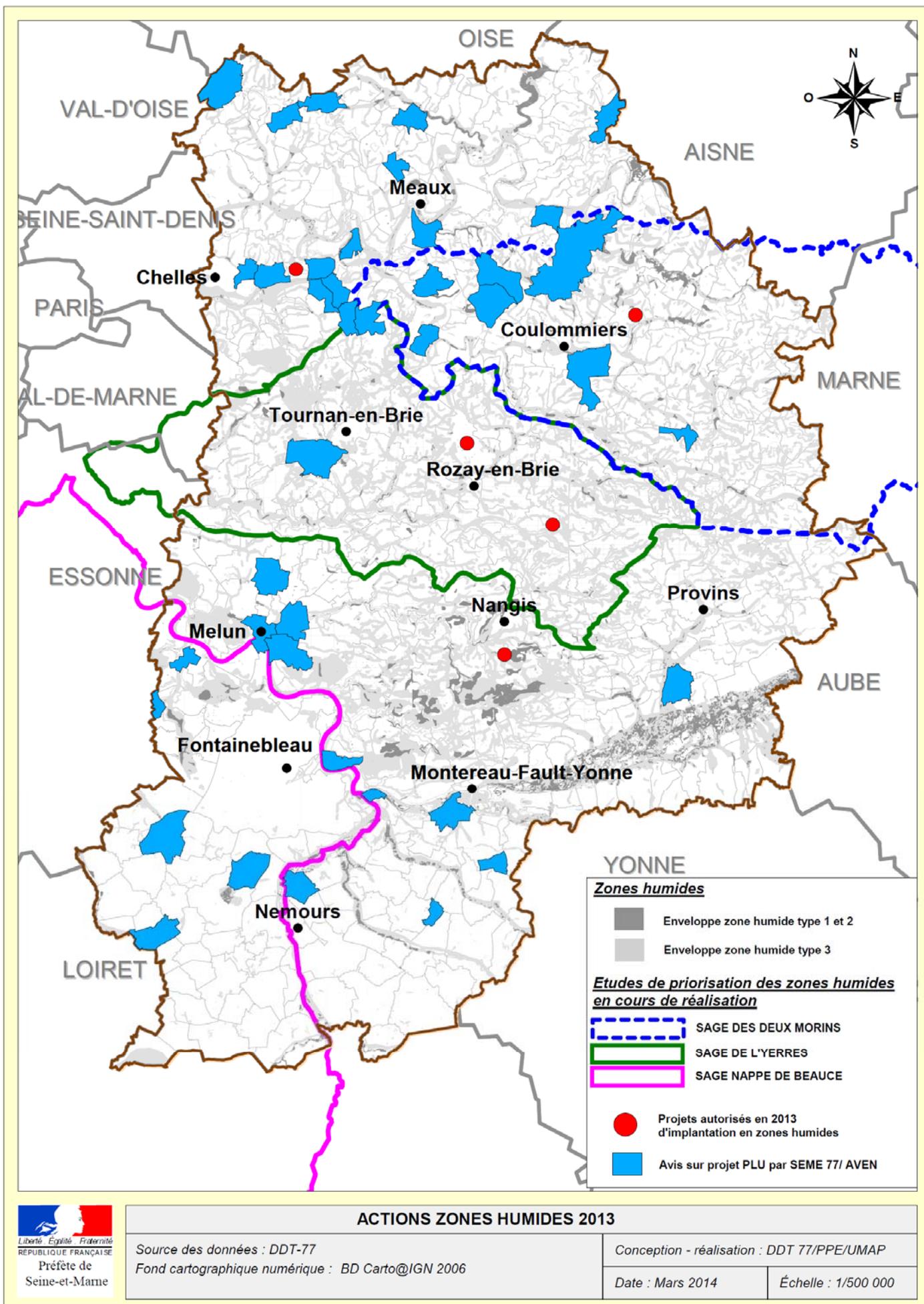
La reconquête et la préservation des zones humides s'accompagnent d'une phase de connaissance importante. Sur des critères pédologiques, tous les projets susceptibles d'être situés en zone humide font l'objet de relevés de terrain précis. Ils permettent ainsi d'orienter les aménagements pour ne pas détruire de zones humides intéressantes en orientant au mieux et le plus en amont possible les projets sur des secteurs sans enjeux fort eau-biodiversité. A terme, ces actions de terrain permettront une revalorisation écologique de certaines zones à enjeu.

Actions 2015

- Faire émerger des projets de reconquête de zones humides à enjeu afin de palier à la régression de celles-ci : notamment sur la Beuvronne et la Therouanne.
- Préserver l'existant à enjeu fort, notamment par leur prise en compte dans les PLU et les projets d'aménagement ou de travaux.
- Communication auprès des collectivités sur les intérêts de la protection des zones humides ainsi que les outils qui sont disponibles pour leur protection via notamment les documents d'urbanisme.
- Participation de SEME et AVEN aux réunions des personnes publiques associées.
- Activer le dialogue territorial sur la reconquête et la préservation de zones humides afin d'inverser la tendance entre les surfaces de zones humides perdues et celles restaurées.
- Coordonner l'action de l'ensemble des acteurs impliqués dans la préservation des Zones humides sur le territoire.

Cartographie

- Actions zones humides 2014



Axe 4 FEDERER LES ACTEURS AUTOUR DE LA POLITIQUE DE L'EAU

Plan Départemental de l'Eau 2012-2016

Fiche Action 10 Moyens mis en œuvre

Bilan 2014

Principaux acteurs concernés : CG / Région / AESN / Etat / Europe/AQUI'Brie

Zone d'action : Ensemble du département

Intitulé et description détaillée de l'action

Recenser l'ensemble des moyens financiers, humains et de gouvernance mobilisés pour la mise en œuvre du Plan

Enjeux autour de l'action

- Faire ressortir :
 - les moyens apportés par les 5 financeurs du Plan
 - les thématiques qui mobilisent le plus de moyens
 - l'importance des actions régaliennes

Objectifs des actions / Effets attendus

- S'assurer que les thèmes mis en avant dans le PDE sont montés en puissance au cours de la mise en œuvre du Plan
- Mesurer l'évolution du département au niveau de la gouvernance

Suivi des indicateurs

Moyens financiers

Total des subventions en M€			2011	2012	2013	2014	2015	2016
Eau potable	Département	M€	2,2	2,23	3,67	2,42		
	Région	M€	0,66	1,96	4,47	0,022		
	AESN	M€	7,5	13,3	1,51	2,44		
Assainissement	Département	M€	9,2	6,25	4,99	5,75		
	Région	M€	3,4	3,2	2,35	7,18		
	AESN	M€	18,2	20	18,65	18,44		
Rivières et zones humides	Département	M€	0,39	0,28	0,35	0,20		
	Région	M€	0,46	0,18	0,04	0,40		
	AESN	M€	2,1	3,15	0,35	0,96		
Actions préventives en zone non agricole	Département	M€	0,013	0,02	0,02	0,025		
	Région	M€	0,004	0,02	0,07	0,064		
	AESN	M€	0,006	0,09	0,08	0,06		
Actions préventives en zone agricole	Département	M€	0,37	0,32	0,184	0,24		
	Région	M€	0,41	0,26	0,75	0,26		
	AESN	M€	0,48	1,58	0,189	0,60		
	Etat	M€	0,29	0,4	0,264	0,08		
	Europe	M€	0,78	0,2	0,324	0,18		
Actions préventives industrielles (dépollution)	AESN	M€	1,25	4,2	1,14	2,7		
Animation	Département	M€	0,24	0,44	0,47	0,49		
	Région	M€	0,19	0,39	0,21	0,15		
	AESN	M€	1,5	1,5	1,32	1,91		

Total des travaux aidés en M€		2011	2012	2013	2014	2015	2016
Eau potable	M€		27,4	2,48	5,7		
Assainissement	M€		51,6	42,85	44,38		
Rivières et zones humides	M€		6,5	1,43	2,37		
Actions préventives en zone non agricole	M€		0,1	0,18	0,67		
Actions préventives en zone agricole	M€		3,4	0,79	0,12		
Actions préventives industrielles + dépollution	M€		6,4	2,59	5,19		

Eau potable Aide en M€			2011	2012	2013	2014	2015	2016	
Interconnexion	Département	M€	0,58	0,96	1,87	1,94			
	Région	M€	0,64	1,96	4,47	-			
	AESN	M€	5,5	8,8	0	0,73			
Unité de traitement	Département	M€	0,74	1,11	0,88	0			
	Région	M€		-	-	-			
	AESN	M€	1	3,8	0	0			
Nouvelle ressource	Département	M€	0,56	0	0,017	0			
	Région	M€		0	0	-			
	AESN	M€	0,71	0,15	0	0,19			
Protection de captage	Département	M€	0,038	0,029	0,030	0,08			
	Région	M€	0,01	0	0,02	0,022			
	AESN	M€	0,1	0,076	0,14	0,11			
Etude AAC	Département	M€		0	0	0			
	Région	M€		-	-	-			
	AESN	M€		0,047	0,62	0			
Château d'eau	réhabilitation	Département	M€	0,081	0,081	0,091	0,15		
		Région	M€	-	-	-	-		
		AESN	M€	0,42	0,42	0,38	0,34		
	création	Département	M€	0	0	0,60	0		
		Région	M€	-	-	-	-		
		AESN	M€	0	0	0	0,60		
Economie d'eau	Département	M€	0,1	0,054	0,132	0,23			
	Région	M€		0,013		-			
	AESN	M€	0,035	0	0,31	0,47			
Renouvellement de réseau	Département	M€		0	0,03	0,015			
	Région	M€		-	-	-			
	AESN	M€		0	0,06	0			
Animation	Département	M€		-	-				
	Région	M€		-	-				
	AESN	M€	0,07	0,085	0,16	0,73			

Assainissement en M€			2011	2012	2013	2014	2015	2016	
Station d'épuration	Département	M€	4,9	2,46	2,67	2,9			
	Région	M€	4,3	2	1,44	6,42			
	AESN	M€	2,6	4,67	6,41	6,2			
Réseau d'assainissement	réhabilitation	Département	M€		0,23	0,42	0,48		
		Région	M€		0,57	0,12	0,39		
		AESN	M€		2,1	5,74	6,1		
	création	Département	M€	2,3	2,74	1,62	2		
		Région	M€	0,12	0,13	0,28	0,07		
		AESN	M€	9,1	7,87	2,02	3,53		
Eaux pluviales	dépollution	Département	M€	0,031	0,031	0	0		
		Région	M€		-	-	-		
		AESN	M€	0,17	0,04	1,67	0,08		
	gestion alternative	Département	M€	0,08	0,014	0,001	0		
		Région	M€	0,1	0	0	0		
		AESN	M€	0,02	0,70	0	0		
Assainissement non collectif	Département	M€	1,8	0,75	0,26	0,35			
	Région	M€	0,62	0,47	0,51	0,3			
	AESN	M€	4,6	4,6	2,39	2,34			
Zonage assainissement	Département	M€		0,012	0,014	0,017			
	Région	M€		0	-	-			
	AESN	M€		0,063	0,42	0,19			
Animation	Département	M€		-	-				
	Région	M€		-	-				
	AESN	M€	0,54	0,57	0,28	0,32			

Rivières et zones humides ¹⁹ en M€			2011	2012	2013	2014	2015	2016	
Entretien	Département	M€	0,27	0,21	0,17	0,18			
	Région	M€		-	-	-			
	AESN	M€	0,20	0,29	0,16	0,27			
Restauration / renaturation	Département	M€	0,1	0,038	0	0,002			
	Région	M€	0,12	0,082	0	0,37			
	AESN	M€	1,8	1	0,11	0,49			
Continuité écologique	Département	M€		0,02	0	0,015			
	Région	M€		0	0	0			
	AESN	M€		0,23	0,04	0,09			
Etude de bassin versant	Département	M€	0,008	0,014	0	0,004			
	Région	M€	0,33	0,095	0,04	0,03			
	AESN	M€	0,12	0,19	0,03	0,07			
Lutte contre les inondations	Département	M€		0	0,09	0			
	Région	M€		-	-	-			
	AESN	M€		-	-	0			
Autres actions (acquisition foncière*)	Département	M€		0	0,091				
	Région	M€		-	-				
	AESN*	M€		1,44	0,008	0,04			
Animation	Rivières	Département	M€		0	-			
		Région	M€		0	0			
		AESN	M€	0,37	0,18	0,33	0,25		
	Zones humides	Département	M€		-	-			
		Région	M€		0	0			
		AESN	M€	0,11	0,33	0,24	0,28		
	SAGE	Département	M€	0,012	0,012	0,002	0,002		
		Région	M€	0,06	0,087	0,12	0,03		
		AESN	M€	0,1	0,054	0,10	0,11		
	Contrat de bassin	Département	M€		-	-			
		Région	M€	0,044	0,058	0,065	0,07		
		AESN	M€	0,1	0,091	0,099	0,104		

Actions préventives en zone non agricole en M€			2011	2012	2013	2014	2015	2016	
Matériel de désherbage alternatif	Département	M€	0,013	0,022	0,022	0,025			
	Région	M€	0,004	0,017	0,071	0,064			
	AESN	M€	0,006	0,09	0,08	0,06			
Animation	AQUI'Brie	Département	M€	0,05	0,04	0,03	0,083		
		Région	M€	0,05	0,05	0,02	0,042		
		AESN	M€	0,06	0,05	0,04	0,042		
	Seine-et-Marne Environnement	Département	M€		0	0,004	0,03		
		Région	M€		-	-	-		
		AESN	M€		-	-	-		

Actions préventives en zone agricole en M€ (1/2)			2011	2012	2013	2014	2015	2016
PVE	Département	M€	0,1	0,09	0,09	0,09		
	Région	M€	0,02	0,04	0,0004	0,010		
	AESN	M€	0,03	0,04	0,009	0,004		
	Etat	M€	0,15	0,18	0,18	0,08		
	Europe	M€	0,27	0,16	0,30	0,18		

¹⁹ Comprenant les actions aidées par l'Entente Marne

Actions préventives en zone agricole en M€ (2/2)				2011	2012	2013	2014	2015	2016
MAE	eau	Département	M€	0,08	0,2	0,07	0,052		
		Région	M€	0,4	0,2	0,07	0,052		
		AESN	M€	0,4	1,39	0,55	0,42		
		Etat	M€	0,013	0,2	0,07	0		
		Europe	M€	0,51	0	-	0		
	biodiversité	Département	M€		0,03	0,02	0,075		
		Région	M€		-	-	-		
		AESN	M€		-	-	-		
		Etat	M€		-	-	-		
		Europe	M€		0,037	0,02	-		
	bio	Département	M€		0	-	-		
		Région	M€		0,019	0,014	0,006		
		AESN	M€		0,15	0,11	0,027		
		Etat	M€		0,019	0,014	0		
		Europe	M€		-	-	-		
DAEG (financés au travers étude AAC*)		Département	M€		-	-	-		
		Région	M€		-	-	0		
		AESN*	M€		0	0	0		
		Etat	M€		-	-	-		
		Europe	M€		-	-	-		
Animation	Chambre d'Agriculture	Département	M€		0,32	0,35	0,33		
		Région	M€		0	0,039	0		
		AESN	M€		0,11	0	0		
	AQUI'Brie / Chambre d'Agriculture	Département	M€		0,042	0,042	0,042		
		Région	M€		0	0	0		
		AESN	M€		0,042	0,042	0,042		
	AQUI'Brie	Département	M€		0,008	0,008	0		
		Région	M€		0,045	0,03	0,007		
		AESN	M€		0,043	0,03	0,038		
Autres actions (GAB)		Département	M€		0,03	0,03	0,026		
		Région	M€		0,15	0,016	0,19		
		AESN	M€		0,05	0,15	0,15		

Moyens régaliens

Actions incitatives de l'Etat				2011	2012	2013	2014	2015	2016
Contrôles	nb			600	500	400			
		ETP		3	3	3			
Suites	nb	administratives		36	87	23			
		judiciaires		30	16	15			

Moyens de gouvernance

SAGE				2011	2012	2013	2014	2015	2016
En cours d'élaboration	SAGE	nb		3	3	2	3		
	Communes concernées	nb		908(185)	908(185)	227(117)	380(194)		
En cours d'application	SAGE	nb		2	2	3	3		
	Communes concernées	nb		173(104)	173(104)	854(172)	854(172)		

Contrat de bassin et de nappe				2011	2012	2013	2014	2015	2016
En cours d'élaboration	Contrats	nb			1	2	2		
	Communes concernées	nb			85	308(285)	87(32)		
En cours d'application	Contrats	nb			5	4	5		
	Communes concernées	nb			346(270)	123(70)	386(297)		

Contrat de captage			2011	2012	2013	2014	2015	2016
En cours d'élaboration	Contrats	nb		1	2	1		
	Communes concernées	nb		85	308(285)	14		
En cours d'application	Contrats	nb		5	4	1		
	Communes concernées	nb		346(270)	123(70)	63(56)		

Intercommunalité			2011	2012	2013	2014	2015	2016
Alimentation en eau potable	Intercommunalité	nb	-	-	70	-		
	Communes concernées	nb	-	-	339	-		
	Nb moyen de communes	nb	-	-	4,8	-		
	Nb moyen d'habitants	nb	-	-	-	-		
Assainissement collectif	Intercommunalité	nb	-	-	45	-		
	Communes concernées	nb	-	-	257	-		
	Nb moyen de communes	nb	-	-	5,6	-		
	Nb moyen d'habitants	nb	-	-	-	-		
Assainissement non collectif	Intercommunalité	nb	-	-	37	-		
	Communes concernées	nb	-	-	373	-		
	Nb moyen de communes	nb	-	-	9,8	-		
	Nb moyen d'habitants	nb	-	-	-	-		
Rivières	Intercommunalité	nb	-	-	48	-		
	Communes concernées	nb	-	-	355	-		
	Nb moyen de communes	nb	-	-	7,4	-		
	Nb moyen d'habitants	nb	-	-	17 907	-		

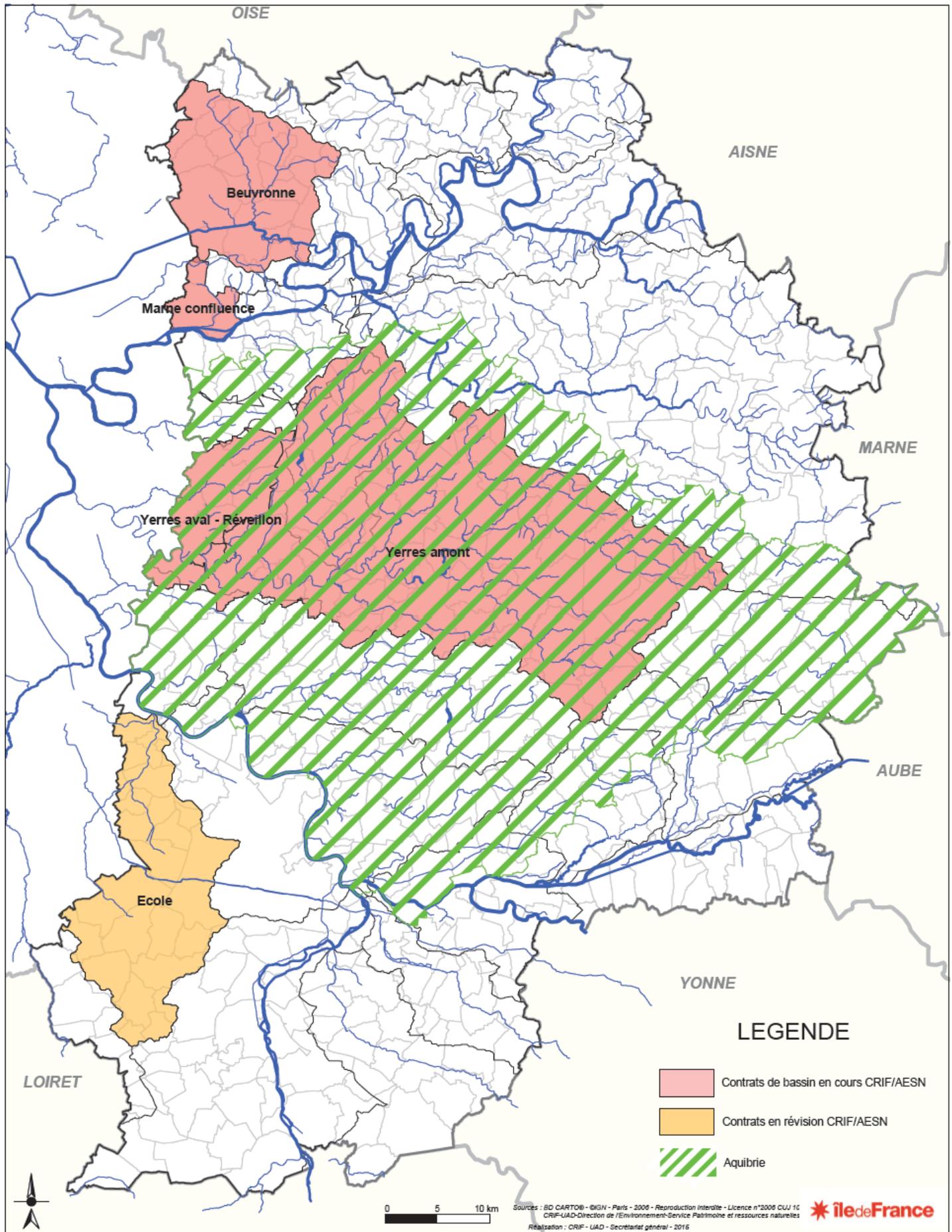
Méthodologie

- Pour les thèmes eau potable, rivière (volet aménagement, renaturation et étude), assainissement et préventions, les sommes indiquées correspondent à des subventions votées sur des projets prévus par les maîtres d'ouvrage.
- Pour le thème rivière (entretien) et l'ensemble du volet animation, les sommes indiquées correspondent à des subventions de fonctionnement. La subvention allouée par l'Agence de l'eau sur le périmètre concerné par l'Entente marne est calculée par le Département.
- Sur le volet animation, il faut préciser les points suivants :
 - ✓ Le financement apporté à l'association AQUI'Brie par l'AESN, la Région Île-de-France(CR) et le Département de Seine-et-Marne (CG), est ventilé exclusivement que pour les missions relevant des actions préventives dans le domaine agricole et non agricole et réalisées dans le département
 - ✓ Les financements apportés pour les autres actions développées par AQUI'Brie ne sont pas prises en compte
 - ✓ C'est donc via la comptabilité d'AQUI'Brie que cette ventilation est opérée, AQUI'Brie fournissant cette donnée.
- Pour le volet animation du CG (ATD + animation) concernant le S.A.T.E.S.E., l'E.D.A.T.E.R et le S.E.P.A.P., les sommes restant à la charge du CG ne sont pas indiquées seuls les ETP sont précisés dans le chapitre moyens humains du rapport. Les sommes annoncées sur les autres actions d'animation correspondent réellement à des subventions versées (ex pour l'AESN au S.A.T.E.S.E., à l'E.D.A.T.E.R. et au S.E.P.A.P.).
- Le financement global apporté par chaque financeur comprend l'ensemble des financements y compris le volet animation
- Les données concernant les financements des M.A.E. et P.V.E. sont fournies par le service agriculture de la D.D.T. qui connaît la ventilation entre les 5 financeurs de ces actions. Ces sommes correspondent à la durée globale du contrat de 5 ans.
- Pour l'estimation du coût des travaux financés, c'est l'agence de l'eau qui donné exclusivement cette information ayant le plus grand spectre de financement.
- Au niveau des SAGE, contrats de bassin et de nappe et contrat de captage, les chiffres entre parenthèse correspondent aux nombre de communes seine-et-marnaises.

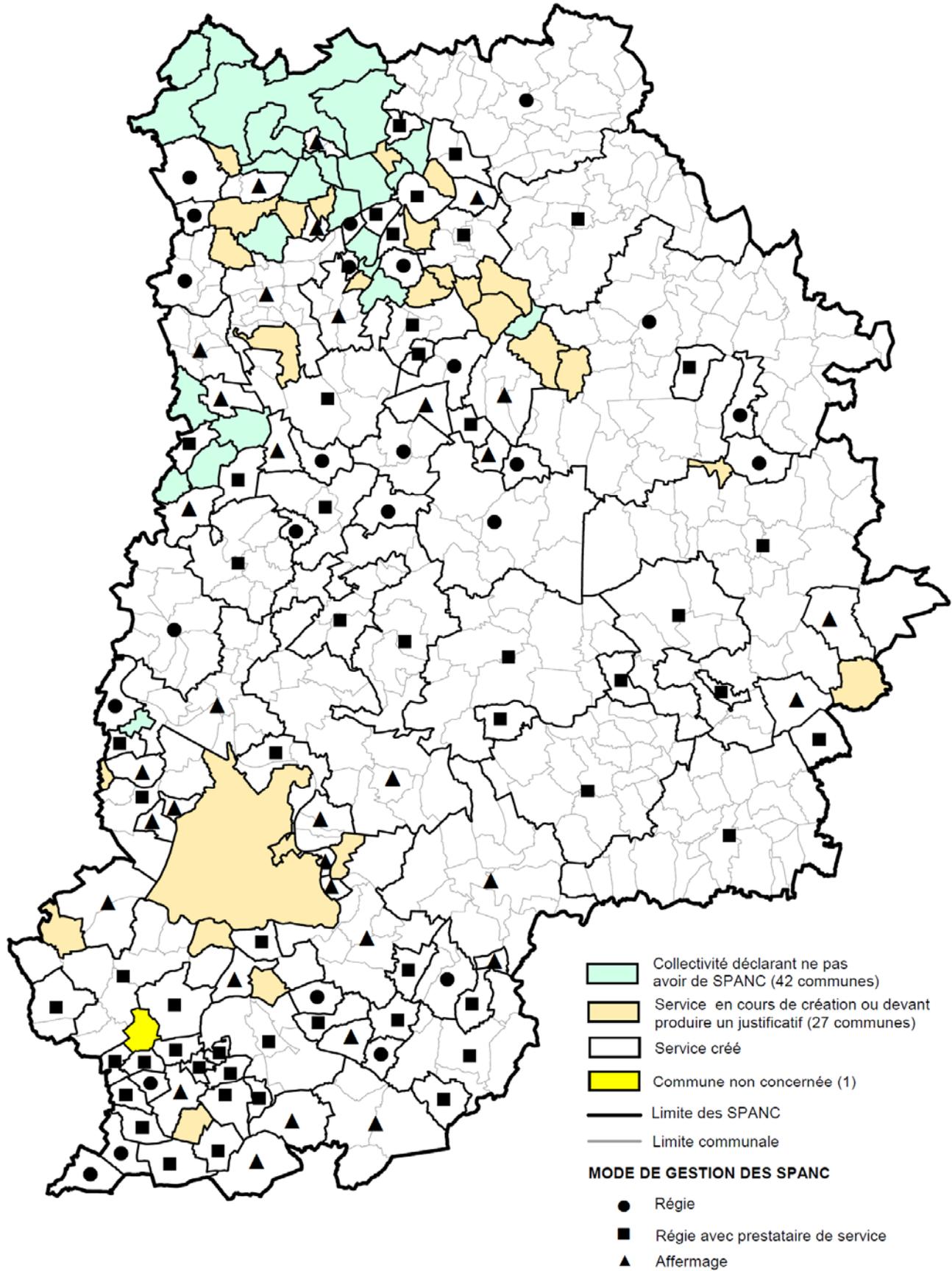
POLITIQUE TERRITORIALE

Agence de l'Eau Seine - Normandie - Conseil Régional d'Ile-de-France

Année 2014



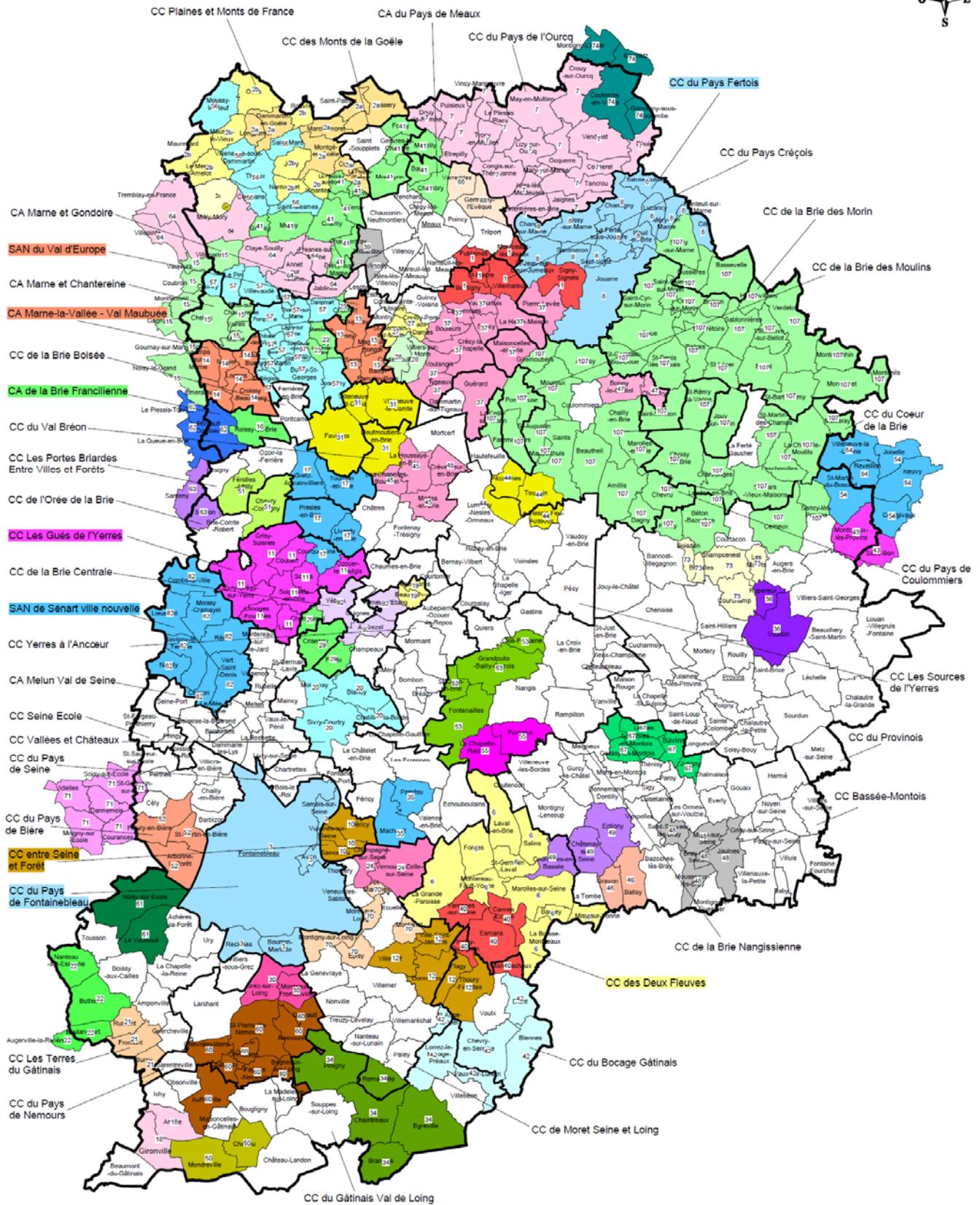
SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)
 Recensement des communes ayant ou adhérant à un service au 25/01/2013
 Département de Seine et Marne



Source des données : DDT
 Fond cartographique numérique : BD carto® © IGN

Conception - réalisation : DDT 77/SIDDT/UCTM/JC - UGSPEA/DP
 Date : 29/10/2013

INTERCOMMUNALITE EAU POTABLE - SITUATION ACTUELLE (18 Juin 2014) COMPETENCES DISTRIBUTION



Source des données : DDT 77 / DIR / MIR / HP
 Fond cartographique numérique : BD CARTO® © IGN
 Fichier : D204HP_V8_INTERCO_AEP_19_JUIN_2014_COMPET_DISTRIB.WOR

Conception - réalisation : DDT 77 / SUO / PTUNNMV / Carto JPG

Folio : 1 / 2

Date : 19 Juin 2014

Échelle : 1/350 000

Indice : V8

INTERCOMMUNALITE EAU POTABLE - SITUATION ACTUELLE (18 Juin 2014)

COMPETENCES DISTRIBUTION

DISTRIBUTION AEP ACTUEL

	1 - S.M.V.O.M. de Boutigny	(6)
	2a - C.C. Plaines et Monts de France / ex C.C. du Pays de la Goële et du Moutien	(8)
	2b - C.C. Plaines et Monts de France / ex C.C. de la Plaine de France	(8)
	3 - C.C. du Pays de Fontainebleau	(5)
	6 - C.C. des 2 Fleuves	(10)
	7 - C.C. du Pays de l'Ourcq	(19)
	8 - C.C. du Pays Fertois	(14)
	10 - C.C. Entre Seine et Forêt	(3)
	11 - C.C. des gués de l'Yerres	(8)
	12 - S.I.A.E.P. de la vallée de l'Orvanne	(5)
	13 - S.A.N. du Val d'Europe	(5)
	14 - C.A. de Marne-la-Vallée - Val Maubuée	(6)
	15 - S.E.D.I.F.	(10)
	16 - C.A. de la Brie Francilienne	(1)
	17 - S.I.A.E.P. de la région de Tourman en Brie	(5)
	18 - S.I.A.E.P. d'Arville Gironville	(2)
	19 - S.I.A.E.P. de Beauvoir-Argentieres	(2)
	20 - S.I.A.E.P. de Blandy les Tours	(4)
	21 - S.I.A.E.P. de Burcy Fromont Rumont	(3)
	22 - S.M.A.E.P. de la région de Butthiers	(4)
	23 - S.I.A.E.P. de Chalifert, Chanteloup et Montevrain	(3)
	24 - S.I.A.E.P. de Champagne sur Seine et Vernou la Celle sur Seine	(2)
	27 - S.I.A.E.P. de Couilly Pont aux Dames, Saint Germain sur Morin	(2)
	28 - S.I.A.E.P. de Coutevroult et Villiers sur Morin	(2)
	29 - S.I.A.E.P. de Crisenoy Fouju Champdeuil	(3)
	30 - S.I.A.E.P. de Grez sur Loing Montcourt Fromonville	(2)
	31 - S.I.A.E.P. de la Brie Boisée	(4)
	34 - S.I.V.O.M. du Plateau Sud du Bocage	(5)
	35 - S.I.A.E.P. de Machault Pamfou	(2)
	36 - S.I.A.E.P. de Rupereux et Voulton	(2)
	37 - S.M.A.E.P. de Crécy la Chapelle	(11)
	39 - S.I.A.E.P. de Trilbardou Vignely	(2)
	40 - S.M.A.E.P. de Varennes sur Seine	(5)
	41 - S.M.A.E.P. du Bassin de la Thérouranne	(14)
	42 - S.I.A.A.E.P. du Bocage	(6)
	43 - S.I.A.E.P. de Montceaux-St Bon	(2)
	44 - S.I.A.E.P. de Touquin	(4)
	45 - S.I.A.E.P.A de la région de la Houssaye en Brie	(4)
	46 - S.I.A.E.P. de Balloy Gravon	(2)
	47 - S.I.A.E.P. de Boissy Le Chatel Chauffry	(2)
	48 - S.I.A.E.P. de la région de Bray sur Seine	(5)
	49 - S.M.A.E.P. de Chatenay sur Seine	(3)
	50 - S.I.A.E.P. de Chenou Mondreville	(2)
	51 - S.I.A.E.P. de Chevry-Ferolles	(2)
	52 - S.I.A.E.P. de Fleury en Biere	(3)
	53 - S.I.A.E.P. de Grandpuits-Bailly-Carrois	(4)
	54 - S.I.A.E.P. de la Brie Champenoise	(6)
	55 - S.I.A.E.P. de la Chapelle Rablais	(2)
	56 - S.M.A.E.P. de la Goële	(6)
	57 - S.I.A.E.P. de la Région de Lagny sur Marne	(16)
	60 - S.I.A.E.P. de Nemours-Saint-Pierre	(9)
	61 - S.I.A.E.P. de Noisy-sur-Ecole - Le Vaudoué	(2)
	62 - S.M.A.E.P. de l'Ouest Briard	(3)
	63 - S.I.A.E.P. de Servon/Santerny	(2)
	64 - S.I.A.E.P. de Tremblay en France	(6)
	68 - S.I.A.A.E.P. de Germigny - Varredes	(2)
	67 - S.I.A.E.P. du Plateau Est du Montois	(5)
	70 - S.I.A.E.P. de Moret Seine et Loing	(5)
	71 - S.I.A.E. de la vallée de l'Ecole (S.A.E.V.E.)	(6)
	73 - S.I.A.C. de Champcenest	(5)
	74 - S.M.A.E.P. de Coulombs-en-Valois	(4)
	82 - S.A.N. de Sénart	(8)
	92 - S.I.A.E.P. d'Andrezel, Verneuil l'Etang et Yèbles	(3)
	107 - Syndicat mixte du Nord-Est (S.N.E.)	(51)
	Commune isolée	(171)

 2c - C.C. Plaines et Monts de France / Régie de Mitry-Mory

 2d - C.C. Plaines et Monts de France / Cité Cheminots Mitry-Mory



Source des données : DDT 77 / DIR / MIR / HP
 Fond cartographique numérique : BD CARTO® © IGN
 Fichier : D204HP_V8_INTERCO_AEP_19_JUIN_2014_COMPET_DISTRI.B.WOR

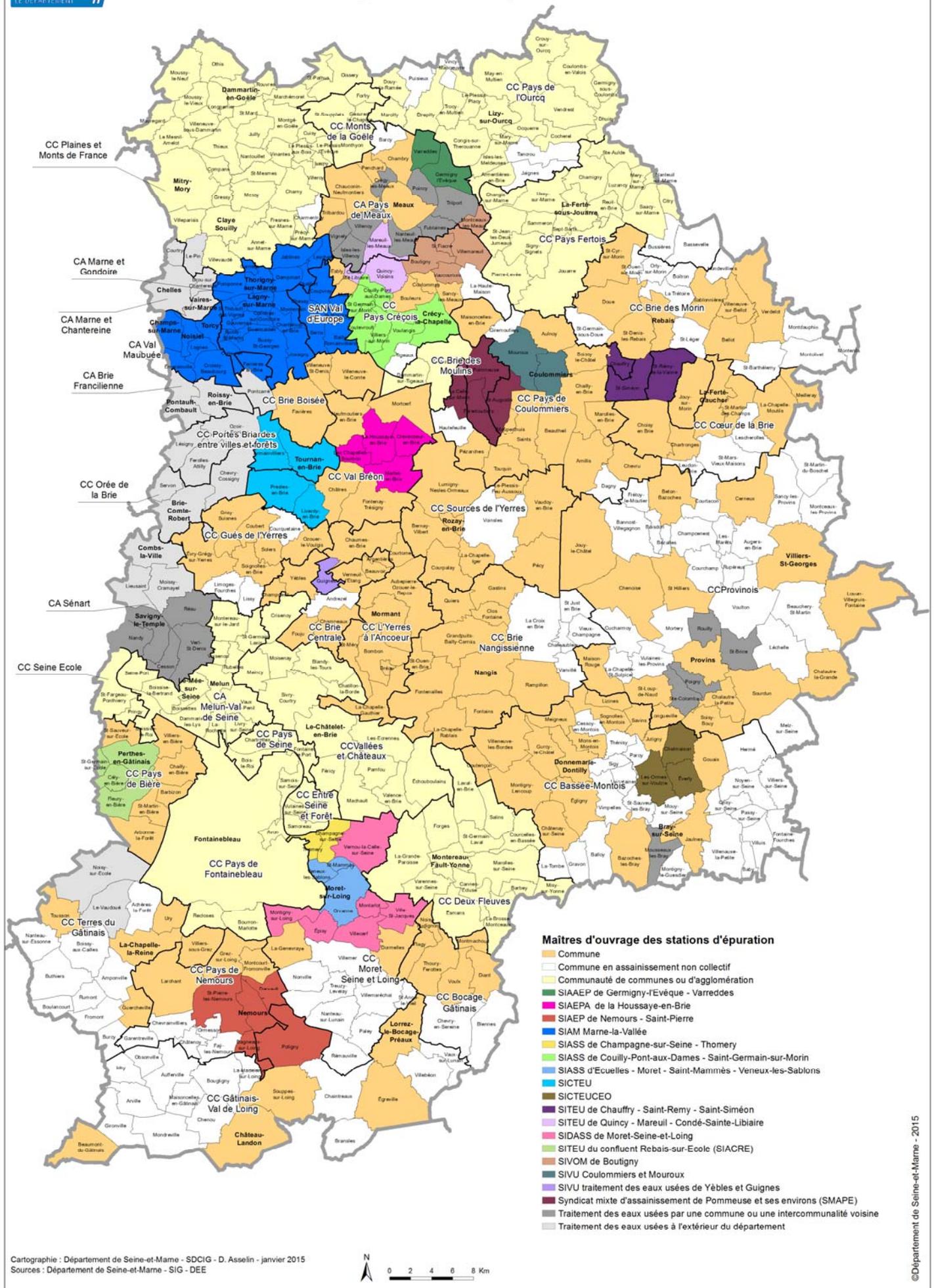
Conception - réalisation : DDT 77 / SUO / PTUNVNMV / Carto JPG

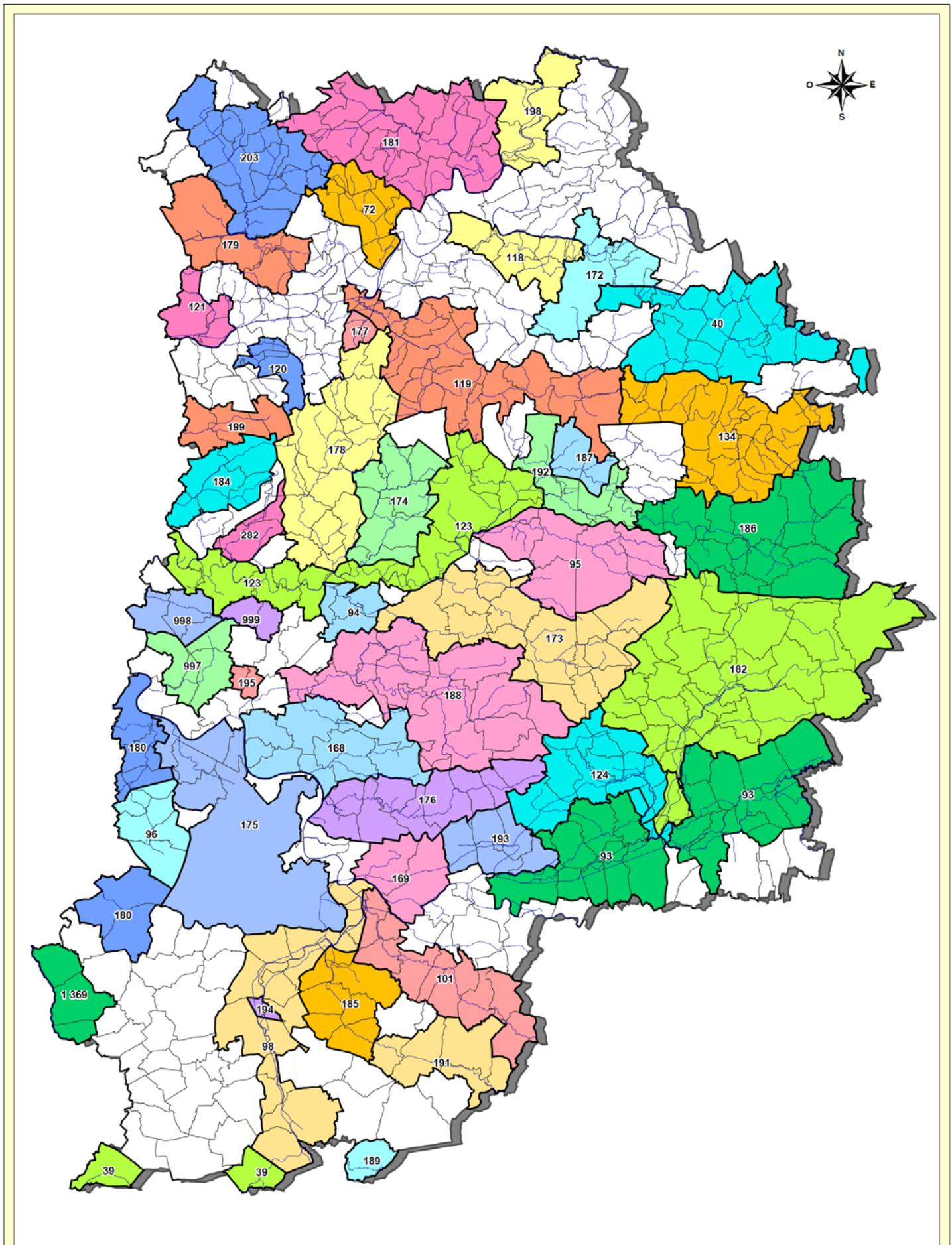
Folio : 2 / 2

Date : 19 Juin 2014

Échelle :

Indice : V8





SYNDICATS DE RIVIÈRES EN SEINE-ET-MARNE

Source des données : DDT77/PPE
 Fond cartographique numérique : BD Carto® © IGN

Conception - réalisation : DDT 77/SEPR/UMAP

Date : Février 2014

Échelle : 1/320 000

LES SYNDICATS DE RIVIÈRES DE SEINE-ET-MARNE

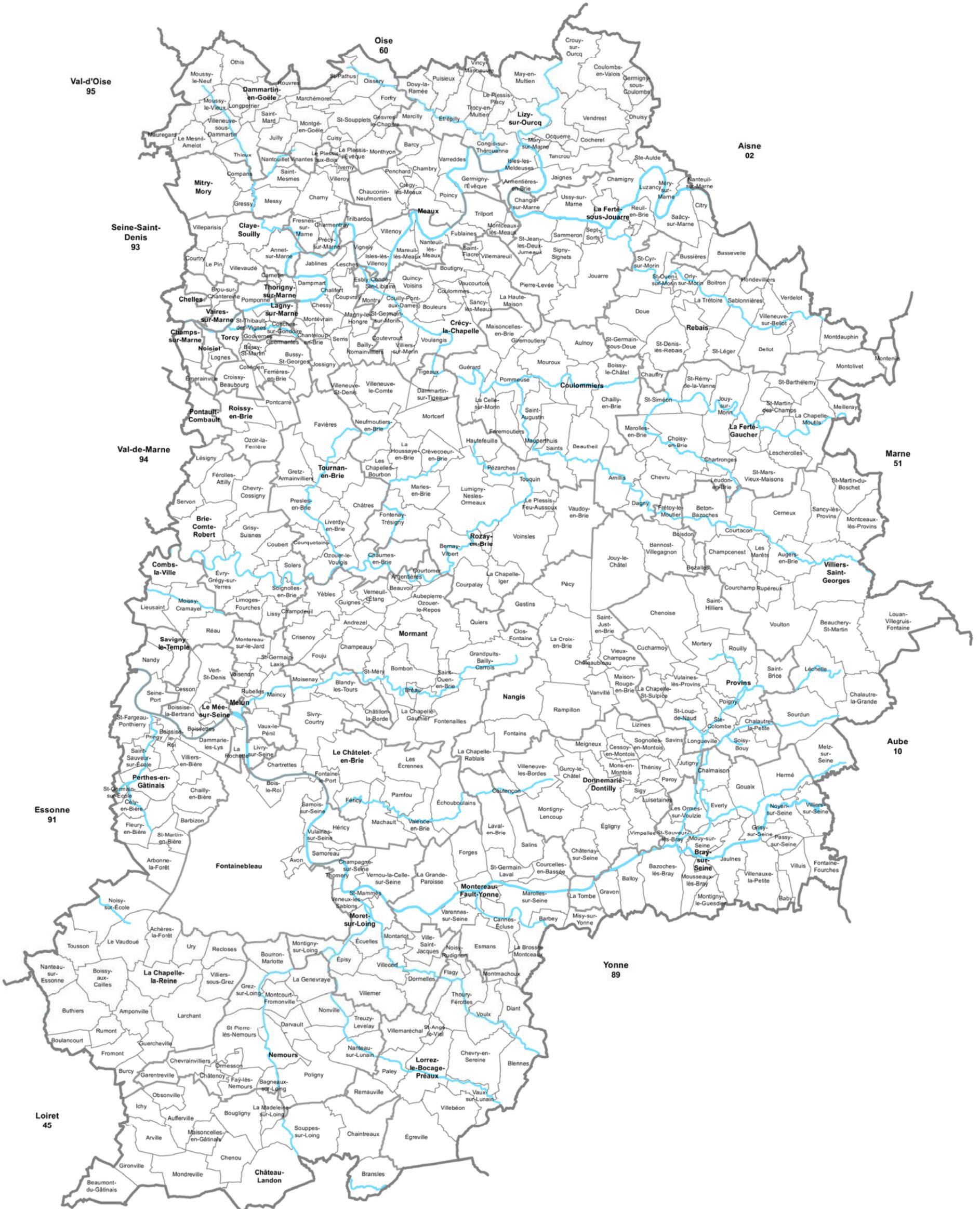
	101 - S.M.E.& A. De la vallée de l'Orvanne		186 - S.I.Amén. du Bassin Amont de l'Aubetin
	118 - S.I. des Rûs de Sept-Sorts à Trilport		187 - S.I.Amén. Entre. du Bassin Aval de l'Aubetin
	119 - S.I.A.E. du Grand Morin		188 - S.I.Amén. Entre. du Bassin du Rû d'Ancoeur
	120 - S.I. des Vallées des Rûs Marne et Gondoire		189 - S.I.Amén. de la Vallée du Loing
	121 - C.A Marne et Chantereine		191 - S.I.Amén. Entre. du Haut Lunain
	123 - S.I.Amén.Vallée de l'Yerres		192 - S.I.Amén. Entre. du Rû de Beuvron
	124 - S.T.E.B de l'Auxence		193 - S.M.A.E. Entre. du Rû de l'Etang
	134 - S.I.A.E. de la Vallée du Haut Morin		194 - S.I.Amén. Entre. du Rû du Bignon
	1369 - S.I.A.R.C.E		195 - S.I.Amén. Entre. du Rû du Jard
	168 - S.I.des Rus de la Noue et du Chatelet en Brie		198 - S.I.Amén. et la Gestion de l'Ourcq
	169 - S.M. des Rûs du Val de Seine		199 - S.I.Ass.Amén. du Morbras
	172 - S.I.Amén. de l'Aval de la Vallée du Petit Morin		203 - S.I.Etude Aménagt Entretien de la Hte Beuvronne
	173 - S.I.Amén. du Bassin du Rû de l'Yvron		282 - S.I.T.E.de la Barbançonne
	174 - S.I.A.E. du Rû de Bréon		39 - S.I.A. du Fusin
	175 - S.I.A.E. du Rû de la Mare aux Evées		40 - S.I.V.O.M. de la vallée du Petit Morin
	176 - S.I.Amén. du Rû de la Vallée Javot		72 - S.M.E.du Rû de Rutel
	177 - S.I.Amén. du Rû de Lochy		93 - S.I.Am. de la Vallée de la Seine
	178 - S.I.Amén. Entre. de la Marsange		94 - S.I.Am. du Rû d'Avon
	179 - S.I.Amén. Entre. de la Reneuse & la Basse Beuvronne		95 - S.I.Am. du Rû de la Visandre et du Reveillon
	180 - S.I.Amén. Entre. de la rivière Ecole		96 - S.I.Am. du Rû de Rebais
	181 - S.I.Amén. Entre. de la Therouanne		98 - S.I.A.G. du Loing
	182 - S.M.A.E. Entre.de la Voulzie & du Rû des Meances		997 - SAN DE SENART
	184 - S.I.Amén. Entre. des Rûs du Bassin du Reveillon		998 - S.M Sénart Val de Seine
	185 - C.C Moret Seine et Loing		999 - S.I.A. du rû des haldres

Source : DDT- Février 2014

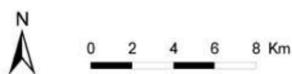
ANNEXES

AAC : Aires d’Alimentation de Captages	MAE Eau : Mesure Agri Environnementale pour préserver la ressource en eau
AC : Assainissement Collectif	MISEN : Mission Inter-Service de l’Eau et de la Nature
ACQ : Réseau de surveillance d’acquisition de données	MO : Maître d’Ouvrage
AEP : Alimentation en Eau Potable	N : Azote
AESN : Agence de l’Eau Seine Normandie	NQE : Norme de Qualité Environnementale
ANC : Assainissement Non Collectif	ONEMA : Office National de l’Eau et des Milieux Aquatiques
ARMAB : Aide Régionale pour le Maintien de l’Agriculture Biologique	P : Phosphore
ARS : Agence régionale de santé	PDE : Plan Départemental de l’Eau
BAC : Bassin d’Alimentation de Captage (étude)	PDM : Programme de Mesures (du SDAGE)
CA : Communauté d’Agglomération	PVE : Plan Végétal Environnement
CB : Réseau complémentaire de bassin (nappe souterraine)	RCB : Réseau complémentaire de bassin (cours d’eau)
CC : Communauté de Communes	RCO phyto : Réseau de contrôle opérationnel axé phytosanitaires (cours d’eau)
CD : Conseil départemental (de Seine et Marne)	RCO : Réseau de contrôle opérationnel (cours d’eau)
CO : Réseau de contrôle opérationnel (nappe souterraine)	RCS : Réseau de contrôle de surveillance (cours d’eau)
CR : Conseil régional (d’Île de France)	RID : Réseau d’intérêt départemental (cours d’eau)
CS : Réseau de contrôle de surveillance (nappe souterraine)	RU : Restriction d’Usage
DCE : Directive Cadre sur l’Eau	SAGE : Schéma d’Aménagement et de Gestion des Eaux
DDT : Direction départementale des territoires	SATESE : Service d’Animation Technique à l’Epuración et au Suivi des Eaux (du Conseil général)
DERU : Directive Eaux Résiduaires Urbaines	SEPAP : Service de l’Eau Potable et des Actions Préventives
DIREN : Direction Régionale de l’Environnement	SDA : Schéma Directeur d’Assainissement
DPR : Direction principale des Routes	SDAEP : Schéma Départemental d’Alimentation en Eau Potable
DRIEE (IF) : Direction régionale et interdépartementale de l’Environnement et de l’Énergie en Île-de-France	SDAGE : Schéma Directeur d’Aménagement et de Gestion des Eaux
DUP : Déclaration d’Utilité Publique	SDASS : Schéma Départemental d’Assainissement
EDATER : Equipe Départementale d’Assistance Technique à l’Entretien des Rivières (du Conseil général)	SIAEP : Syndicat Intercommunal d’Alimentation en Eau Potable
EH : Equivalents Habitants	SIASS : Syndicat Intercommunal d’Assainissement
ETP : Equivalents Temps Plein	SPANC : Service Public d’Assainissement Non Collectif
IBD : Indice Biologique Diatomée	STEP : Station d’Epuración (des eaux usées)
IBGN : Indice Biologique Normalisé	UDI : unité de distribution
IBMR : Indice Biologique Macrophytique en Rivière	ZPA : Zone prioritaire d’actions
ICPE : Installations Classées pour la Protection de l’Environnement	ZRE : Zone de Répartition des Eaux
ILP : Indice Linéaire de Perte	
IPR : Indice Poisson Rivière	
LEMA : Loi sur l’Eau et les Milieux Aquatiques	

CARTE DES COMMUNES DE SEINE-ET-MARNE



Cartographie : Département de Seine-et-Marne - 2011
 Sources : Département de Seine-et-Marne - SIG



©CG77 - 2011



Préfecture de Seine-et-Marne
Place de la Préfecture
77010 Melun cedex



Agence de l'Eau Seine-Normandie
51, rue Salvador Allende
92027 Nanterre cedex



Région Île-de-France
Hôtel de Région
33, rue Barbet de Jouy
75007 Paris



Département de Seine-et-Marne
Hôtel du Département
CS 50377
77010 Melun cedex



Chambre de commerce et d'industrie de Seine-et-Marne
1, avenue Johannes Gutenberg
CS 70045
77176 Marne-la-Vallée cedex 04



Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne
418, rue Aristide Briand
77350 Le Mée-sur-Seine



Union des Maires de Seine-et-Marne
Hcenter - ZA Bel Air
11, rue Benjamin Franklin
77000 LA ROCHETTE